

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2021



# **Préambule**

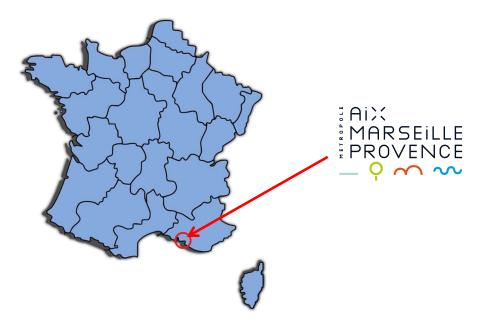
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,9 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



# SOMMAIRE





# **SOMMAIRE**

1.			ATION GÉNÉRALE	
	1.1.		au et l'assainissement dans la métropole	
	1.2.		RITOIRE ET POPULATION DESSERVIE	
	1.3.	LES	COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	
	1.	3.1.	LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	
	1.	3.2.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	1.	3.3.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
	1.4.	LES	MODES DE GESTION	8
2.	LE 2.1.		CE PUBLIC DE L'EAU POTABLE CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021	
	2.2.	FAI	ts marquants	13
	2.3.	LE F	PATRIMOINE DU SERVICE	14
	2.	3.1.	L'ADDUCTION	14
	2.	3.2.	LA PRODUCTION	17
	2.	3.3.	LE TRAITEMENT	18
	2.	3.4.	LE STOCKAGE	18
	2.	3.5.	LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	18
	2.4.	LA	QUALITÉ DE L'EAU	19
	2.5.	LA	DISTRIBUTION	20
	2.	5.1.	RENDEMENT	20
	2.	5.2.	GESTION PATRIMONIALE	22
	2.6.	LA	QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	23
	2.7.	LA	GESTION FINANCIÈRE	24
	2.	7.1.	LES VOLUMES FACTURÉS	24
	2.	7.2.	LE TAUX D'IMPAYÉS	24
	2.	7.3.	DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN	25
	2.	7.4.	BUDGET DU SERVICE	25
	2.	7.5.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS	26
	2.	7.6.	CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	26
	2.8.	LES	ÉTUDES ET TRAVAUX	26
	2.	8.1.	ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS	26
	2.	8.1.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ	26
	2.	8.1.2	À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES	27
	2.	8.2.	TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	27
	2.	8.2.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ	
	2.	8.2.2	À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES	
	2.	8.3.	ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS	
3.			CE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	3.1.		CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021	

3.2.	FAI	is marquants	31
3.3.	LE F	PATRIMOINE DU SERVICE	31
3.	3.1.	LA COLLECTE	31
3.	3.2.	LE TRAITEMENT	32
3.4.	LE F	RÉSEAU DE COLLECTE	32
3.5.	LES	OUVRAGES D'ÉPURATION	35
3.6.	LA	GESTION DES DÉCHETS	35
3.7.	LA	QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	36
3.8.	LA	GESTION FINANCIÈRE	37
3.	8.1.	LES VOLUMES FACTURÉS	37
3.	8.2.	LE TAUX D'IMPAYÉS	38
3.	8.3.	BUDGET DU SERVICE	38
3.	8.4.	ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION	38
3.	8.5.	CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	38
3.9.	LES	ÉTUDES ET TRAVAUX	39
3.	9.1.	ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS	39
3.	9.1.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ	39
3.	9.1.2	À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES	39
3.	9.2.	TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	40
3.	9.2.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE	40
3.	9.2.2	À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES	40
	9.3.	ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS	
4. LE		CE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
4.2.	FAI	is marquants	43
4.3.	DES	SCRIPTION DU SERVICE	43
4.4.	L'A	CTIVITÉ DU SERVICE	44
4.5.		OGET DES SERVICES	
5. TA	RIFS D	E L'EAU	45
5.1.	LES	TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	45
5.2.	PAF	RTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	46
6. A		S EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
6.2.		TIONS DE SOLIDARITÉ	
	2.1.	COOPÉRATION DECENTRALISÉE	
-	2.2.	FONDS DE SOLIDARITÉ	
ANNEX	E 1 : TA	BLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MÉTROPOLE	
ANNEX ANNEX	E 2 : TA E 3 : RA	ABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES TERRITOIRES APPORT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE SUR LA FISCALITÉ DE L'	58 EAU -
		NBLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2021	
		RIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	

### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### 1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires (cette organisation a évolué au 1er juillet 2022), correspondant aux six anciens EPCI:

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Étoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'eau et l'assainissement sont des compétences obligatoires de la Métropole. Les six Conseils de Territoire exercent ces compétences opérationnelles de proximité par délégation du Conseil de Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des Territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences eau et assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole, Madame Martine Vassal, et du vice-président délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI, Monsieur Didier RÉAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'Eau et de l'Assainissement, établi par la Métropole, est :

- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de Métropole.

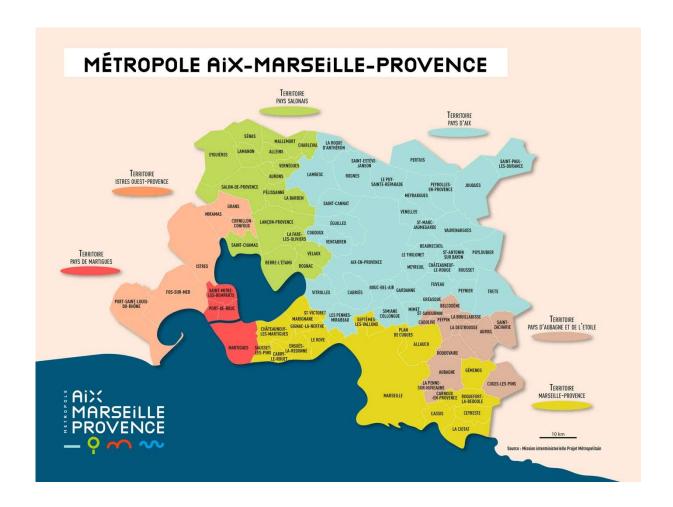
Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

Le présent rapport est la synthèse des rapports des six Territoires.

### 1.2. TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un territoire composé de 92 communes.

Il représente un bassin de vie d'environ 1,9 million d'habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022).



### 1.3. LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La Direction générale adjointe de l'eau, de l'assainissement et des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour missions générales l'accompagnement de la gouvernance dans l'orientation et la définition d'une politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial, ainsi que le pilotage de cette politique au sein du Territoire métropolitain.

La Direction générale adjointe (DGA) s'articule avec les Conseils de Territoire, conformément aux compétences qui leur sont déléguées. Dans ce cadre, la DGA métropolitaine a la charge de l'élaboration, de l'organisation et de la mise en œuvre des schémas métropolitains de l'eau potable et de l'assainissement. Elle a aussi la charge de l'harmonisation des modes de gestion et de la convergence tarifaire progressive à service équivalent.

### 1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela, l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du Territoire à travers un réseau de canalisations et de stockage intermédiaire.

Les objectifs de la Métropole portent sur l'économie de la ressource, avec une stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable.

### 1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

Un autre objectif de la Métropole est de mettre en place des circuits de traitement et de valorisation mutualisés des boues issues des stations d'épuration.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans l'une des stations d'épuration gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

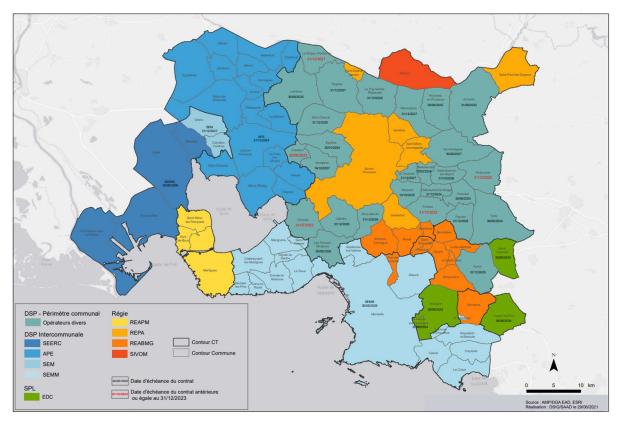
#### 1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

### 1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

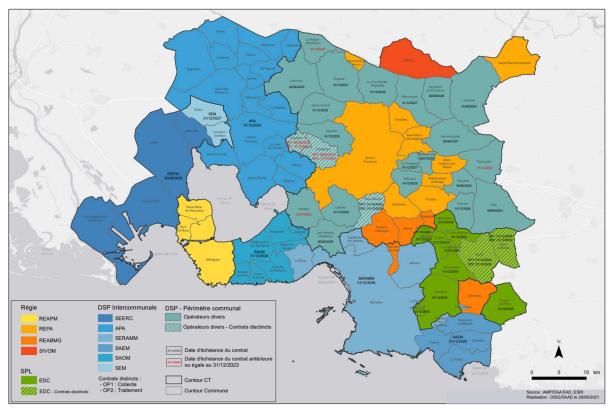
- 31 délégations de service public (DSP);
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.



Carte des modes de gestion de la compétence eau au 31/12/2021

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 32 délégations de service public (DSP);
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.



Carte des modes de gestion de la compétence assainissement au 31/12/2021

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par 5 services métropolitains en gestion directe et par 1 Société Publique Locale (SPL).

Le tableau des modes de gestion détaillé est présenté en annexe 4.

En dehors des périmètres exploités en délégation de service public, l'exploitation des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif de la Métropole est assurée par :

• <u>La Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, dite SIBAM</u>

La Régie des Eaux et de l'Assainissement du Bassin Minier et du Garlaban est une régie à autonomie financière et à personnalité morale créée par la Métropole au 1er janvier 2018.

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur trois Territoires :

- o Marseille Provence : Gémenos partie villageoise et Plan-de-Cuques ;
- o Pays d'Aix: Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue;
- o Pays d'Aubagne et de l'Étoile: Saint-Savournin, Cadolive, Peypin, La Destrousse, La Bouilladisse, Belcodène et Roquevaire.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement sur deux Territoires :

- o Marseille Provence: Gémenos partie villageoise et Plan-de-Cuques;
- o Pays d'Aix : Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue.

La régie est administrée par un Conseil d'Administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par le Conseil de la Métropole. Il est composé de 21 membres : 11 représentants de la Métropole et 10 des communes du territoire d'intervention de la régie.

### • La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)

La Régie des Eaux du Pays d'Aix est une régie à autonomie financière et à personnalité morale créée par la Métropole au 1er janvier 2019.

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur le Pays d'Aix pour les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance et Venelles.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement sur le Pays d'Aix pour les communes d'Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance et Venelles.

Son Président est Monsieur Stéphane PAOLI.

La régie est composée d'un Conseil d'Administration qui est habilité à prendre les actes nécessaires au bon fonctionnement de cette dernière. Il est composé de 40 membres, répartis de la manière suivante : 24 élus et 16 personnes qualifiées.

### • <u>La Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues (REAPM)</u>

La Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues est une régie à autonomie financière sans responsabilité morale créée en 2001. La responsabilité morale est exercée par la présidente de la Métropole, Madame Martine VASSAL.

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur les trois communes du Pays de Martigues : Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

Le Conseil d'Exploitation, présidé par Gaby Charroux, donne un avis consultatif sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Les membres du

Conseil d'Exploitation sont désignés pour la durée du mandat du Conseil de la Métropole. Il est composé de neuf membres : un président, trois élus métropolitains et cinq représentants des usagers.

### • <u>La Société Publique Locale Eau des Collines (EDC)</u>

La Société Publique Locale Eau des Collines est une société publique locale de droit privé dont le capital social s'élève à 800 k€, détenu à 100% par des collectivités territoriales (Métropole et communes), créée en janvier 2013.

Elle a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour quatre communes selon les contrats suivants :

- Contrat de gestion de l'eau potable commune d'Aubagne en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034;
- o Contrat de gestion de l'eau potable commune de La Penne-sur-Huveaune en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- o Contrat de gestion de l'eau potable commune de Cuges-les-Pins en vigueur depuis le 9 février 2017 jusqu'au 30 juin 2034;
- o Contrat de gestion de l'eau potable commune de Saint-Zacharie en vigueur depuis le 15 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2034.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement collectif et non collectif sur la totalité des douze communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon les contrats suivants :

- O Contrat de gestion de l'assainissement collectif de six communes : Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin et de l'assainissement non collectif des douze communes du Territoire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2033.
- Contrat de gestion de l'assainissement collectif des six autres communes : Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie ainsi que la gestion et l'exploitation des STEP d'Auriol/Saint-Zacharie et de Cuges-les-Pins, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2033.

Son Président est Monsieur Gérard GAZAY.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de douze représentants de la Métropole et cinq élus des communes.

Le rôle du Conseil d'Administration l'EDC est de valider les projets d'investissements, de définir les grandes orientations budgétaires et les budgets annuels, d'acter les avancées des projets les plus stratégiques de la société ayant un impact direct sur le quotidien des usagers (prix de l'eau, déploiement de la télé-relève ...) dans le respect des orientations politiques de la Métropole.

### • <u>Le Syndicat Durance-Luberon (SDL)</u>

Le Syndicat Durance-Luberon est un syndicat mixte fermé regroupant trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté de Communes de COTELUB, la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le syndicat a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable, de l'assainissement collectif sur la commune de Pertuis, sur le Territoire du Pays d'Aix.

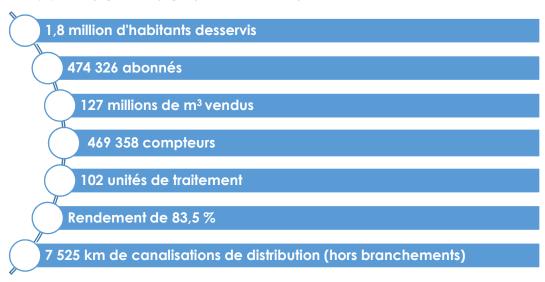
Le Syndicat Durance-Luberon est administré par un président et un organe délibérant : le Comité Syndical.

Le Comité Syndical vote les délibérations, les budgets et les comptes administratifs ; approuve les projets d'investissements ; autorise le président à conclure les marchés et traite toutes les questions en rapport avec ses compétences sur l'ensemble de son territoire.

Le SDL assure les travaux d'investissement ainsi que la gestion directe et l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement par l'intermédiaire de sa régie intercommunale, dotée d'une autonomie financière sans autonomie morale.

### 2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### 2.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021



Ce rapport présente les données globales de la Métropole Aix-Marseille-Provence (hors Pertuis). Les données par Territoire sont détaillées en Annexe 2.

Complément : les chiffres-clés de l'année 2021 pour la commune de Pertuis

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Pertuis
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	173,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	89,73 *
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/j	2,2 *
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/j	1,8 *
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	10 299
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	U	22 658

<sup>\*</sup> Concerne la totalité du Syndicat Durance Lubéron

### 2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'année 2021 concernant le service public de l'eau potable sont les suivants :

- Lancement des schémas directeurs métropolitains de l'Eau et de l'Assainissement
- Classement du canal de Marseille au titre de la réglementation des ouvrages hydrauliques ;
- Réhabilitation et automatisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis;

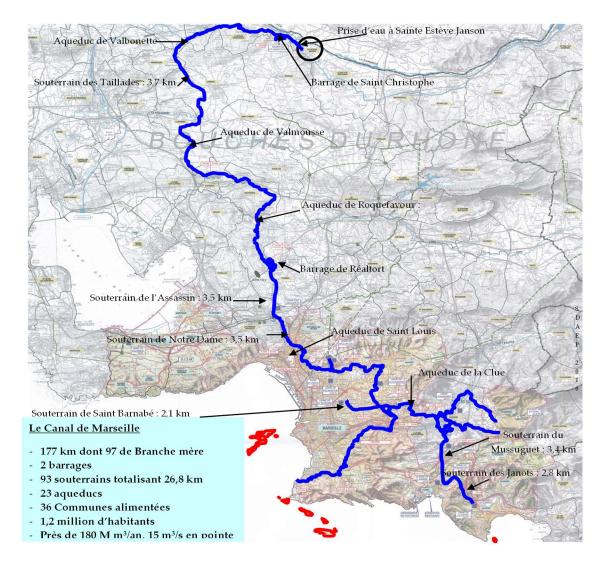
- Délibération du Conseil de Métropole en date du 19 novembre 2021 approuvant le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession unique comme mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de La Roque d'Anthéron, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 15 ans ;
- Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- Lancement du schéma directeur d'eau potable de la Régie des Eaux du Bassin Minier et du Garlaban.
- Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) pour le forage de la Crau de Salon-de-Provence ;
- Intégration dans le service public de l'eau des réseaux et ouvrages d'eau potable du domaine du Golf de Mallemort;
- Restitution de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation du projet de réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard;
- Lancement du projet de déploiement de la télé-relève sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie;
- Déploiement de la télé-relève sur les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, la couverture 100% étant fixée au 31 mars 2022;
- Présentation du schéma directeur d'eau potable d'Istres Ouest Provence: sur la base de celui-ci, de nombreuses actions pourront être menées pour sécuriser la ressource en eau, optimiser son adduction et les pressions sur les réseaux.

### 2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

### 2.3.1. L'ADDUCTION

La Métropole Aix-Marseille-Provence est le maître d'ouvrage du canal de Marseille et de ses ouvrages annexes.

Le canal de Marseille est un ouvrage maçonné datant des années 1839 à 1855 qui sert à l'écoulement de l'eau provenant de la Durance jusqu'à Marseille et au-delà. Il est long de 177 km, avec l'ensemble de ses dérivations.



Les barrages de Saint-Christophe et Réaltor ont été construits pour réguler les eaux de la Durance.

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées, en brique ou en béton. La Métropole Aix-Marseille-Provence effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les dix ans. Le délégataire du Territoire Marseille Provence, la Société dédiée Eaux de Marseille Métropole, a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	Route de Charleval 13640 LA ROQUE-D'ANTHÉRON
N°2 Aqueduc de VALBONNETTE	Route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	Route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	Route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	Chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	Boulevard de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	Chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	Palais Longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	Chemin du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	Traverse Chanteperdrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	Chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	Parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	Parc Beauvallon 13009 MARSEILLE

N°14 Aqueduc de la GROTTE ROLLAND Boulevard de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE

N°15 Aqueduc de la CLUE Chemin de la Clue 13011 MARSEILLE

N°16 Aqueduc de la MARTELEINE Chemin du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE

N°17 Aqueduc BEYNET Chemin de la Thuilière 13400 AUBAGNE N°18 Aqueduc GAZAY Chemin de la Thuilière 13400 AUBAGNE N°19 Aqueduc des LIGNIÈRES Avenue des Lignières 13400 AUBAGNE

N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE Traverse de la Condamine Zac Napollon 13400 AUBAGNE

N°21 Aqueduc du FAUGE Chemin du Fauge 13420 GÉMENOS

N°22 Aqueduc de la Route de Salon 13160 SAINT-CANNAT N°23 Aqueduc de la Route d'Aix 13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle La Roque-d'Anthéron



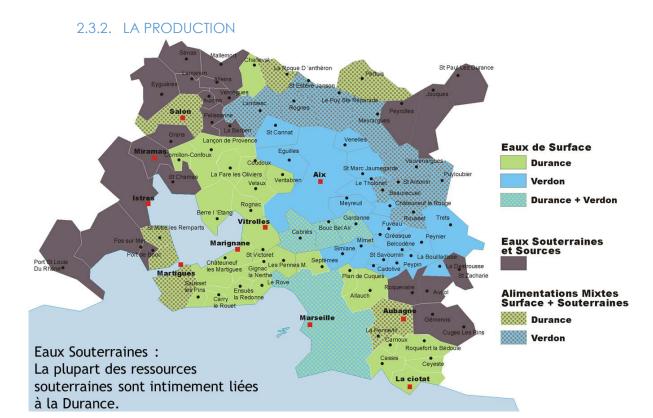
Aqueduc Valbonnette Charleval



Aqueduc de la Clue Marseille



Aqueduc de Roquefavour Ventabren



81,9 % des eaux sont issues des eaux superficielles. Les eaux souterraines sont prélevées dans 41 forages, sources ou puits.

• Les achats et ventes d'eau avec des collectivités extérieures à la Métropole

La Métropole Aix-Marseille-Provence achète de l'eau :

- o traitée:
  - à la Société du Canal de Provence ;
  - au Grand Port Maritime de Marseille.
- o brute:
  - à la Société du Canal de Provence ;
  - à l'ASA Compagnie de Craponne.

Par ailleurs, la Métropole vend, par convention, de l'eau traitée à :

- la commune de Saint-Cyr-sur-Mer (Métropole Toulon Provence Méditerranée).
- au Grand Port Maritime de Marseille.

### • La sécurisation de la ressource

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

40 communes de la Métropole sont complètement sécurisées, 8 communes sont partiellement sécurisées et 44 communes ne sont actuellement pas sécurisées (et disposent d'une seule ressource).

17

### 2.3.3. LE TRAITEMENT

102 unités de traitement ont permis de produire 160 millions de m³ d'eau potable en 2021.

Territoire	Nombre d'unités de traitement	Volume produit (m³)
Marseille Provence	10	97 366 312
Pays d'Aix	55	26 193 432
Pays Salonais	19	11 746 320
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	10	9 907 943
Istres-Ouest Provence	2	5 655 554
Pays de Martigues	6	9 402 047
Métropole	102	160 271 608

### 2.3.4. LE STOCKAGE

393 réservoirs d'une capacité globale de 561 025 m³, permettent d'assurer la desserte en eau potable des usagers de la Métropole.

Territoire	Nombre de cuves	Capacité de stockage (m³)
Marseille Provence	119	218 145
Pays d'Aix	148	187 070
Pays Salonais	45	47 010
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	49	37 420
Istres-Ouest Provence	12	34 000
Pays de Martigues	20	37 380
Métropole	393	561 025

## 2.3.5. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

### En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 7525 km

Territoire	Linéaire de réseau (hors branchements) en km
Marseille Provence	3 067
Pays d'Aix	1 974
Pays Salonais	829
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	670
Istres-Ouest Provence	545
Pays de Martigues	441
Métropole	7 525

Le linéaire de réseau est en baisse de 1,6 % par rapport à l'année 2020, en raison de l'absence d'intégration des données de la commune de Pertuis. Hors Pertuis, le linéaire de réseau 2021 est stable.

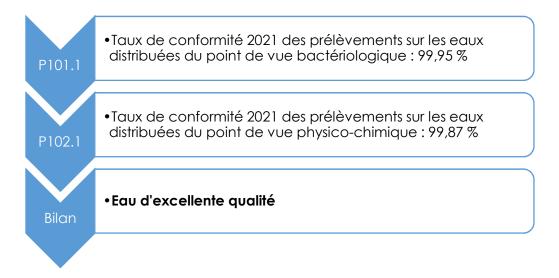
### 2.4. LA QUALITÉ DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par les exploitants dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. En 2021, 8 074 prélèvements ont été réalisés.

Les fiches de synthèse annuelles par commune établies par l'ARS sont présentées en annexe des rapports annuels sur le prix et la qualité des services des Territoires.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



Au niveau national, les indicateurs de la qualité de l'eau potable sont de 98,4 % pour la conformité microbiologique de l'eau au robinet et 97,7 % pour la conformité physico-chimique de l'eau au robinet (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de Juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 43 %

Territoire	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 2021
Marseille Provence	40 %
Pays d'Aix	42 %
Pays Salonais	58 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	50 %
Istres-Ouest Provence	55 %
Pays de Martigues	67 %
Métropole	43 %

Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement.

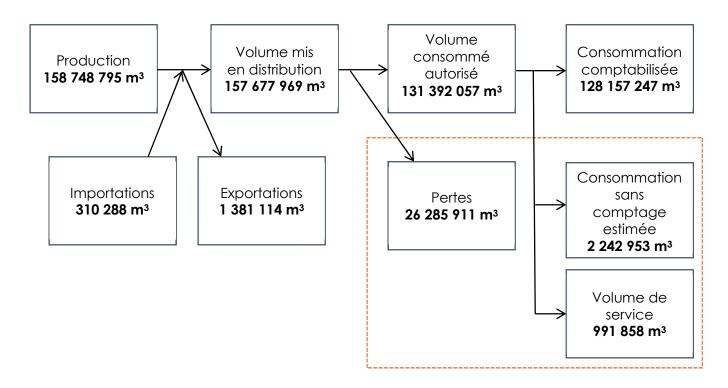
Au niveau national, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 75,6 % (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de Juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

Des procédures et études sont en cours afin d'améliorer l'indice d'avancement de la protection des ressources en eau de la Métropole.

#### 2.5. LA DISTRIBUTION

#### 2.5.1. RENDEMENT

• Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit): volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros): volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel;
- Consommation sans comptage: volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation;

- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Les volumes importés et exportés pris en compte sont ceux transitant depuis ou vers des services extérieurs de la Métropole, contrairement à 2018 où les volumes indiqués prenaient en compte les échanges entre les Territoires de la Métropole.

### • Performance du réseau

### En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 83,47 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité. On peut le qualifier de bon à l'échelle de la Métropole avec des secteurs identifiés qui nécessitent des actions.

Il est en nette progression, de l'ordre de 1 % par rapport à l'année 2020, année qui avait été marquée par une baisse d'activité concernant les travaux et les inspections des réseaux dus à la crise sanitaire. Le rendement sur la Métropole est toujours au-dessus de la moyenne nationale qui se situe autour de 80 %.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 10,7 m³/km/jour

### En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 9,6 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes (ILP) permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau, ils évaluent les quantités d'eau perdu par kilomètre de canalisation et par jour. Ce sont, en outre, des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence. Plus le réseau est dense, donc en zone urbanisée, plus l'ILP est élevé. Par ailleurs, plus il y a des pertes plus l'indice est élevé.

Territoire	Rendement	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	Indice linéaire de pertes (m³/km/j)
Marseille Provence	87,16 %	12,2	11,0
Pays d'Aix	85,10 %	8,3	6,8
Pays Salonais	81,42 %	9,4	8,4
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	79,00 %	9,7	8,6
Istres-Ouest Provence	79,51 %	9,6	8,6
Pays de Martigues	72,80 %	14,5	13,7
Métropole	83,47 %	10,7	9,6

On constate une amélioration du rendement pour tous les Territoires sauf pour celui du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

La moyenne nationale des rendements est de 80,1 % (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - panorama des services et de leur performance en 2020).

#### 2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

# En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,76 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Territoire	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Marseille Provence	1,05 %
Pays d'Aix	0,44 %
Pays Salonais	0,33 %
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,57 %
Istres-Ouest Provence	1,04 %
Pays de Martigues	0,88 %
Métropole	0,76 %

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est stable à l'échelle de la métropole (0,74 % en 2020). Malgré d'importants travaux d'extension de réseaux pour permettre le développement de l'urbanisation dans tous les territoires qui se poursuivent, des moyens importants sont affectés à la réhabilitation de réseaux.

La moyenne nationale est de 0,67 % (source rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est de 113 points / 120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Territoire	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Marseille Provence	119
Pays d'Aix	108
Pays Salonais	110
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	105
Istres-Ouest Provence	105
Pays de Martigues	116
Métropole	113

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par le linéaire de réseau d'eau potable de chaque Territoire.

Au plan national, pour les services d'eau potable, cet indicateur est évalué, en 2020, à hauteur de 101 points (source rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - panorama des services et de leur performance en 2020).

### 2.6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

• Les indicateurs de performance

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,36 / 1000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent également être décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux est en augmentation de 20 % par rapport à l'année 2020 (1,97).

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,8 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés qui est défini sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 2 à 8 jours.

### En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 1,17 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Territoire	Taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	Taux de réclamations pour 1000 abonnés
Marseille Provence	2,51	99,9	0,43
Pays d'Aix	2,38	99,6	0,66
Pays Salonais	2,84	100,0	0,41
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1,36	99,9	0,72
Istres-Ouest Provence	2,01	99,7	8,03
Pays de Martigues	1,94	100,0	1,11
Métropole	2,36	99,8%	1,17

# 2.7. LA GESTION FINANCIÈRE

# 2.7.1. LES VOLUMES FACTURÉS

## Les volumes facturés en 2021 sont de 127 194 153 m³

Territoire	Volume facturé en m³
Marseille Provence	71 790 999
Pays d'Aix	26 314 244
Pays Salonais	9 086 412
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	7 390 629
Istres-Ouest Provence	6 857 564
Pays de Martigues	5 754 305
Métropole	127 194 153

# 2.7.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

# Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2021 (P154.0) est de 2,73 %

Territoire	Taux moyen d'impayés
Marseille Provence	2,80%
Pays d'Aix	2,72%
Pays Salonais	2,32%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	1,93%
Istres-Ouest Provence	0,48%
Pays de Martigues	4,42%
Métropole	2,73%

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement (résidence principale) lorsqu'un client ne paye plus ses factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Le taux d'impayés est en très légère augmentation sur le territoire métropolitain (1 %) par rapport à l'année précédente (2,70 %).

### 2.7.3. DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi « Warsmann ».

Territoire	Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann en 2021 (m³)	Nombre d'abonnés concernés
Marseille Provence	125 424	627
Pays d'Aix	360 920	631
Pays Salonais	235 645	425
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	48 519	182
Istres-Ouest Provence	204 950	232
Pays de Martigues	35 888	100
Métropole	1 011 346	2 197

### 2.7.4. BUDGET DU SERVICE

Les budgets annexes eau des Territoires de la Métropole sont globalement en bonne santé financière. L'indicateur P153.2 « durée d'extinction de la dette de la collectivité » est détaillé dans le tableau ci-après :

Territoire	Durée d'extinction de la dette (en années)
Marseille Provence	0,33
Pays d'Aix	6,83
Pays Salonais	3,62
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2,09
Istres-Ouest Provence	6,29
Pays de Martigues	0,62
Métropole	2,06

### 2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS

Les comptes d'exploitation des exploitants sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement des Territoires.

### 2.7.6. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

# En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0042 € / m³

La Métropole Aix-Marseille-Provence a versé environ 538 k€ à des fonds de solidarité en 2021.

Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

### 2.8. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé plus de 70 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

### 2.8.1. ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS

### 2.8.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les principaux travaux neufs réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 12,6 M€
  - Étude de la modernisation et de la sécurisation du complexe de Vallon Dol (Marseille 14ème);
  - Étude pour l'installation de postes de chloration relais sur le réseau de distribution d'eau potable;
  - Études pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable de Sainte-Marthe
  - o Réalisation de 995 ml d'extension de canalisations:
  - Pose de 100 ml de clôture sur le canal et ses dérivations.
- Territoire du Pays d'Aix : 211 k€
  - o 1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille.
- Territoire du Pays Salonais :
  - Étude pour la sécurisation de la ressource en eau sur les communes de Berre
     l'Étang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren 85 k€;
  - o Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) pour le forage de la Crau de Salon-de-Provence : 38 k€ ;
  - Réalisation de diagnostics du génie civil sur les infrastructures d'eau potable du Territoire – 43 k€;
  - o 7 408 mètres de travaux d'extension/sécurisation des réseaux, pour un montant d'environ 2,6 M€.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - o 1975 ml d'extension de réseaux.
- Territoire Pays de Martiaues :
  - o 172 ml d'extension et 7 branchements 66 k€ HT.

### 2.8.1.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux neufs réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 674 k€ dont
  - o Aménagement de la dérivation de Montredon au niveau de la Campagne Pastré (16 k€);
  - o Évolution de la régulation dynamique du Canal de Marseille (128 k€);
  - o Aménagement d'un circuit de visite sur le site de Réaltor (7 k€);
  - o Mise en place de 30 bornes fontaines (26 k€);
  - o Achat de 1000 capteurs acoustiques (498 k€).
- Territoire du Pays d'Aix:
  - 3,468 km de travaux d'extension de réseaux par la REPA, pour la réalisation de maillage de sécurisation dans les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde et Venelles -1,8 M€;
  - Création d'un nouveau réservoir de 300 m³ sur le site des Vergers à Cabriès, extension de réseau d'environ 1 km et suppression de la station de filtration du Parc Club de l'Arbois à Cabriès en travaux concessifs – 0,7 M€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o 456 nouveaux branchements.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Extension de réseaux AEP sur les communes de Belcodène (130 ml), La Bouilladisse (10 ml), La Destrousse (32 ml), Peypin (34 ml) et Roquevaire (43 ml) - 118 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence :
  - o Lancement du déploiement de la télérelève sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône 2 M€;
  - Pose de sondes multicritères afin de prévenir en temps réel, toutes dérives sur la qualité de l'eau au niveau des stations de production;
  - o Renforcement de la sécurité des sites de production avec l'installation de capteurs infrarouge et de caméras.

### 2.8.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

### 2.8.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les principaux travaux réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 5,4 M€
  - o Poursuite de la restauration de l'aqueduc de Roquefavour,
  - o Réfection d'étanchéité des toitures d'ouvrages,
  - o Amélioration de la chloration sur l'usine de La Ciotat,
  - o Étude du confortement de la galerie de la Batarelle.
- Territoire du Pays d'Aix :
  - o Décolmatage du forage des Cinq Onces à Peyrolles-en-Provence et aménagements pour le secours du réseau d'eau potable 85 k€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o 3217 ml de travaux de réhabilitation de réseaux 1,5 M€ HT;
  - Travaux de réhabilitation du génie civil des usines de potabilisation de Berre
     l'Étang et de Rognac 181 k€.

- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - o Renouvellement de réseaux AEP sur la commune d'Auriol (345 ml) 177 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - o 4463 ml de renouvellement de réseaux.
- Territoire du Pays de Martigues :
  - o Travaux de réhabilitation de réseaux 7795 ml et 340 branchements 3 M€.

### 2.8.2.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence: 31,37 M€
  - o Travaux de réhabilitation de réseaux 40,6 km et renouvellement de 2611 branchements 20,28 M€;
  - o Renouvellement des équipements 3,96 M€;
  - o Travaux de génie civil hors canal de Marseille 2,50 M€.
  - o Travaux de génie civil sur le canal de Marseille 0,63 M€.
- Territoire du Pays d'Aix:
  - 2,22 km de travaux de réhabilitation de réseaux dans les communes d'Aixen-Provence et Venelles par la REPA;
  - o Renouvellement de 7259 compteurs;
  - o Renouvellement de 223 équipements électromécaniques.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o Renouvellement des équipements 367 k€.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - o Renouvellement de réseaux AEP sur les communes d'Aubagne (1 300ml), de La Destrousse (161 ml), Peypin (535 ml) et Roquevaire (345 ml) 956 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - o Renouvellement des équipements 700 k€.

### 2.8.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

Les grands projets programmés par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Élaboration du schéma directeur métropolitain;
- Harmonisation des règlements de service ;
- Territoire Marseille Provence:
  - Travaux de rénovation et de mise en sécurité de la galerie technique de la Batarelle;
  - Travaux d'extension et de modernisation de l'usine de potabilisation des Giraudets;
  - Création d'un feeder de secours des communes de l'ouest par les stations de potabilisation de Marseille.
- Territoire du Pays d'Aix:
  - o Étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Peyrolles-en-Provence et Meyrargues.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o Installation d'un surpresseur au quartier du Loir à Saint-Chamas dans le cadre de la sécurisation de Saint-Chamas par Lançon-Provence ;
  - o Travaux de sécurisation sur les réservoirs d'eau potable à la suite des

- diagnostics GC 2021;
- o Création d'une chloration relais à la Crémade à la Fare-les-Oliviers ;
- o Pose d'un dégrilleur automatique sur la prise d'eau de Beauplan;
- o Poursuite de l'étude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Berre-l'Étang, Coudoux, La Fare-les-Oliviers, Rognac, Velaux et Ventabren.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - o Réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard à Cuges-les-Pins;
  - o Sécurisation des sites AEP La Vède, Le Clos de la commune d'Auriol;
  - Réalisation du schéma directeur d'eau potable des communes d'Auriol et Saint-Zacharie.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - o Finalisation du schéma directeur,
  - Phase préparatoire de l'étude sur la création d'un nouveau champ captant Nord.
- Territoire du Pays de Martigues :
  - Restructuration du réseau d'eau potable du quartier de Saint-Pierre, à Martigues;
  - Renouvellement des réseaux de la route des Bastides à Martigues ;
  - o Programme de refonte de l'adduction d'eau de Saint-Mitre-les-Remparts;
  - Remplacement de la canalisation AEP entre les pompages de Fanfarigoule et les réservoirs de Port-de-Bouc sur un linéaire de 11 km;
  - Remplacement des canalisations de distribution du quartier de la Lèque à Port-de-Bouc.

### 3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 3.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021



Ce rapport présente les données globales de la Métropole Aix-Marseille-Provence (hors Pertuis). Les données par Territoire sont détaillées en annexe 2.

Complément : les chiffres-clés de l'année 2021 pour la commune de Pertuis

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Pertuis
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	73,84
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 307,92
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	445
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	10 121
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	U	22 266

#### 3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'année 2021 concernant le service public de l'assainissement collectif sont les suivants :

- Lancement du schéma directeur métropolitain de l'assainissement.
- Élaboration d'un programme d'actions sur le Territoire Marseille Provence visant à réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans les milieux récepteurs :
- Sécurisation des exploitants et réduction des odeurs émises en centre-ville de Marseille par le réseau unitaire ;
- Lancement du projet de télégestion et refonte de la solution de supervision de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- Lancement du schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la REPA;
- Démarrage des travaux de la nouvelle station d'épuration de La Fare-les-Oliviers;
- Travaux de réhabilitation des prétraitements de la STEP de Berre l'Étang et du poste de relevage du Parc Maurin et traitement de l'H2S sur les postes de relevage de Mauran et Parc Maurin de Berre l'Étang;
- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ovoïde de la Penne-sur-Huveaune et Aubagne ;
- Démarrage de l'étude du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa STEP avec REUSE en fin de traitement ;
- Poursuite des travaux de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer (démarrés le 8 juin 2020) ;
- Certification ISO 14.001 de la STEP de Martigues reconduite;
- Mise en service du poste de relevage de la ZAC Hôtel de Ville à Martigues qui vient remplacer deux postes de refoulement d'ancienne génération.

#### 3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

### 3.3.1. LA COLLECTE

# En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 5350 km

Territoire	Linéaire de réseau (hors branchement) en km
Marseille Provence	2 072
Pays d'Aix	1 513
Pays Salonais	651
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	328
Istres-Ouest Provence	436
Pays de Martigues	351
Métropole	5 350

Le linéaire de réseau est en très légère augmentation de +0,15 % par rapport à 2020.

### 3.3.2. LE TRAITEMENT

Territoire	Nombre de stations d'épuration	Capacité nominale totale en EH*	Volumes traités en 2021 (m³)
Marseille Provence	9	2 109 335	82 214 977
Pays d'Aix	35	539 896	20 521 369
Pays Salonais	14	152 400	9 125 462
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	2	23 150	749 772
Istres-Ouest Provence	8	136 800	7 177 353
Pays de Martigues	1	95 000	4 301 543
Métropole	69	3 056 581	124 090 476

EH : Équivalent-habitant

Le volume traité par toutes les stations d'épuration de la Métropole Aix-Marseille-Provence est en hausse de 11,88 % par rapport à 2020, principalement en raison d'absences de données en 2020 sur les ouvrages de la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

### 3.4. LE RÉSEAU DE COLLECTE

• Gestion des eaux usées autres que domestiques :

### 261 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Territoire	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques
Marseille Provence	93
Pays d'Aix	120
Pays Salonais	22
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	20
Istres-Ouest Provence	3
Pays de Martigues	3
Métropole	261

À la suite d'un changement réglementaire sur les établissements devant recevoir une autorisation de déversement, le nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement a grandement diminué (605 en 2020), ne prenant en compte que les industriels et les grandes entreprises d'artisanats.

#### Bilan de l'activité :

### 7,29 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

# En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,41 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchement.

Territoire	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement	
Marseille Provence	0,32%	
Pays d'Aix	0,43%	
Pays Salonais	0,52%	
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,31%	
Istres-Ouest Provence	0,66%	
Pays de Martigues	0,50%	
Métropole	0,41%	

Le taux moyen de renouvellement, même s'il s'approche de la moyenne nationale, reste faible. Malgré les efforts des différents services pour accentuer les renouvellements de réseau, les reports liés à la crise sanitaire et les moyens alloués aux extensions de réseaux n'ont pas permis d'améliorer le niveau des renouvellements.

La moyenne nationale est de 0,46 % (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

# En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) est de 75 points / 120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Territoire	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement / 120
Marseille Provence	102
Pays d'Aix	81
Pays Salonais	30
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	85
Istres-Ouest Provence	25
Pays de Martigues	26
Métropole	75

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par le linéaire de réseau de collecte hors branchement de chaque Territoire.

Au plan national, pour les services d'assainissement, cet indicateur est évalué, en 2020, à hauteur de 63 points (source rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

### En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) est de 95,72 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Ce taux a été estimé par les services, car le rapport de conformité des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n'était pas disponible à la date de rédaction de ce rapport.

### L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 96 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Territoire	Nombre de points noirs pour 100 km	Taux de conformité de la collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel
Marseille Provence	6,66	99,89%	101
Pays d'Aix	9,45	91,68%	68
Pays Salonais	8,61	100,00%	100
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	9,16	100,00%	100
Istres-Ouest Provence	3,90	100,00%	100
Pays de Martigues	1,71	0,00%	100
Métropole	7,29	95,72%	96

Les indices sont consolidés au niveau métropolitain en les pondérant par la pollution en DBO5 collectée de chaque Territoire.

### • Bilan d'auto-surveillance

Les données d'auto-surveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'auto-surveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'Agence de l'eau.

### 3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Les contrôles périodiques d'auto-surveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Territoire	P204.3 : conformité des équipements d'épuration	P205.3: conformité de la performance des ouvrages d'épuration*	P254.3: conformité des performances des équipements d'épuration*
Marseille Provence	99,89%	99,89%	94,86%
Pays d'Aix	100,00%	98,82%	96,54%
Pays Salonais	98,18%	98,18%	97,97%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	100,00%	100,00%	89,70%
Istres-Ouest Provence	100,00%	100,00%	98,53%
Pays de Martigues	100,00%	100,00%	90,10%
Métropole	99,82%	99,66%	95,24%

<sup>\*</sup>Sous réserve du rapport de conformité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 13.

### 3.6. LA GESTION DES DÉCHETS

### La gestion des boues

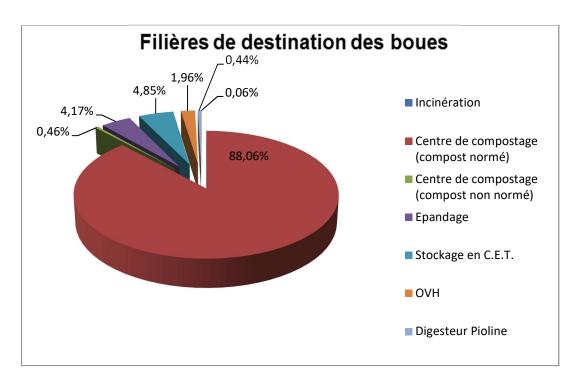
25 728 tMS (tonnes de matières sèches) de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou leur élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sousproduits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

Le tonnage de boues évacuées est en légère hausse de 3 % par rapport à 2020.

Territoire	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonnes de matières sèches)	
Marseille Provence	14 620	
Pays d'Aix	5 617	
Pays Salonais	2 067	
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	362	
Istres-Ouest Provence	1 816	
Pays de Martigues	1 247	
Métropole	25 728	

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (P206.3)



La majorité des boues sont compostées dans le respect de la norme NFU 44-051.

### 3.7. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

• Les indicateurs de performance

# En 2021, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 93,26 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

### Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,06 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

### En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,41 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Ce taux est en baisse (2,25/1000 abonnés en 2020), avec une forte disparité selon les Territoires.

Territoire	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	
Marseille Provence	1,09	
Pays d'Aix	0,28	
Pays Salonais	0,47	
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,20	
Istres-Ouest Provence	7,44	
Pays de Martigues	1,83	
Métropole	1,41	

### 3.8. LA GESTION FINANCIÈRE

### 3.8.1. LES VOLUMES FACTURÉS

### Les volumes facturés en 2021 sont de 101 705 929 m<sup>3</sup>

Territoire Volumes facturés e	
Marseille Provence	60 358 613
Pays d'Aix	20 112 161
Pays Salonais	7 021 444
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	4 609 092
Istres-Ouest Provence	5 303 076
Pays de Martigues	4 301 543
Métropole	101 705 929

### 3.8.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

# Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 3,54 %

Ce taux d'impayés concerne exclusivement les factures émises uniquement au titre de l'assainissement.

Territoire	Taux moyen d'impayés	
Marseille Provence	3,12%	
Pays d'Aix	2,52%	
Pays Salonais	2,59%	
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	7,73%	
Istres-Ouest Provence	0,47%	
Pays de Martigues	4,79%	
Métropole	3,15%	

### 3.8.3. BUDGET DU SERVICE

### En 2021, la durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) est de 2,76 années

Les budgets annexes assainissement des Territoires de la Métropole sont globalement en bonne santé financière.

Territoire	Durée d'extinction de la dette (années)
Marseille Provence	4,07
Pays d'Aix	2,63
Pays Salonais	0,87
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	3,11
Istres-Ouest Provence	4,85
Pays de Martigues	0,74
Métropole	2,76

### 3.8.4. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION

Les comptes d'exploitation des exploitants sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement des Territoires.

### 3.8.5. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

# En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0014 €/m³

La Métropole Aix-Marseille-Provence a versé 139 206 € à des fonds de solidarité en 2021. Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

### 3.9. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé 47,5 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

### 3.9.1. ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS

### 3.9.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les principaux travaux neufs réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence:
  - o 1230 ml d'extension de réseaux ;
  - Déploiement de postes NUTRIOX® sur le centre-ville de Marseille : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives,
  - o Mise en place d'une couverture et d'une ventilation des surverses des prédécanteurs de l'usine des eaux de Géolide (Marseille 9ème).
- Territoire du Pays d'Aix :
  - o 1 km de travaux d'extension de réseaux, sur la commune de Peynier, dans le cadre de la création du quartier de la Treille 156 k€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o 4098 mètres linéaires de travaux d'extension des réseaux 1,6 M€,
  - o Démarrage des travaux de la STEP de la Fare-les-Oliviers 1,8 M€.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - Création d'un réseau de collecte des eaux usées du hameau du Pigeonnier (1425 ml de canalisations d'eaux usées gravitaires, 200 ml de canalisations d'eaux usées en refoulement, environ 70 regards de visite et 1 poste de refoulement) - 662 k€;
  - o Mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cuges-les-Pins et étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUT en fin de traitement 100 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - o 321 ml d'extension de réseaux;
  - o Construction de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer.
- Territoire du Pays de Martiques :
  - o 45 ml d'extension de réseaux;
  - o Création de branchements, installation d'un débitmètre et d'une surverse.

### 3.9.1.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux neufs réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire de Marseille Provence :
  - o Réalisation des travaux neufs informatiques sur la DSP Centre
- Territoire du Pays d'Aix:
  - o 3539 ml de travaux d'extension de réseaux par la REPA;
  - o 4 créations de poste de refoulement à Gardanne et Venelles ;

- o 590 ml de travaux d'extension de réseaux route de Violesi, à Cabriès.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o 1067 branchements neufs.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - o Extension de réseaux EU sur les communes d'Aubagne et d'Auriol 320 k€;
  - o Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Cuges-les-Pins 107 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - Sécurisation des sites de production avec l'installation de capteurs infrarouge, de caméras et mise en place de sondes d'encrassement sur les points critiques du réseau EU sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône;
  - o Mise en service des postes H2S, notamment sur la commune de Fos-sur-Mer.

### 3.9.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

### 3.9.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Les principaux travaux réalisés en 2021 par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Territoire Marseille Provence : 6 M€
  - Sur Marseille, 195 ml de conduites d'eaux usées ont été remplacées, 4,75 km ont été réhabilités par chemisage et 1,33 km d'ouvrages visitables ont été réhabilités;
  - Hors Marseille, 585 ml de conduites d'eaux usées ont été remplacées et 3 km ont été réhabilités par chemisage.
- Territoire du Pays d'Aix :
  - o 1,44 km de travaux de chemisage dans les communes de Cabriès, La Roque-d'Anthéron et Rousset 404 k€;
  - o 350 ml de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'avenue Padovani (phase II) à Vitrolles 96 k€.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o Travaux de réhabilitation de réseaux : 3557 ml 1,8 M€;
  - o Travaux de réhabilitation des prétraitements de la STEP de Berre l'Étang et du poste de relevage du Parc Maurin et traitement de l'H2S sur les postes de relevage de Mauran et Parc Maurin 54 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - o Renouvellement de réseaux-3172 ml.
- Territoire du Pays de Martigues :
  - Réhabilitation de réseaux principalement par chemisage 2068 ml.

### 3.9.2.2 À LA CHARGE DES OPÉRATEURS/GESTIONNAIRES

Les principaux travaux de réhabilitation et renouvellement réalisés par les opérateurs et gestionnaires en 2021 sont les suivants :

- Territoire du Pays d'Aix:
  - 1256 ml de travaux de réhabilitation de réseaux par chemisage à Simiane-Collongue par la REABMG;

- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégation de service public
   258 équipements électromécaniques et environ 600 ml de réseaux en travaux concessifs dans les communes d'Éguilles, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o Renouvellement de 210 branchements;
  - o Renouvellement d'équipements électromécaniques dans le cadre du contrat de DSP (GER) 343 k€.
- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile :
  - o Travaux de réhabilitation des réseaux EU (1045ml) sur la commune d'Aubagne 630 k€;
  - o Travaux sur les ouvrages et divers équipements EU des communes d'Auriol, Cuges-les-Pins et Saint-Savournin 70,6 k€.
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - o Travaux sur les branchements ou de renouvellement sur les installations 900 k€.

### 3.9.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

Les grands projets programmés par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivants :

- Élaboration du schéma directeur métropolitain.
- Territoire Marseille Provence:
  - Création d'un bassin de rétention des eaux unitaires de Capitaine Gèze (Marseille 14ème);
  - Études pour la réhabilitation du réseau sous vide du Cordon du Jaï à Châteauneuf-les-Martigues et Marignane.
  - o Étude pour la mise en place d'une unité de méthanisation des boues d'épuration sur le site de la STEP de Marignane
- Territoire du Pays d'Aix:
  - o Création d'une unité d'épuration et d'injection de biométhane sur le site de la station d'épuration d'Aix-La Pioline ;
  - Étude AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité) des ouvrages du Territoire du Pays d'Aix en DSP;
  - Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes du Territoire du Pays d'Aix en DSP;
  - Schéma directeur d'assainissement des eaux usées des communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue par le REABMG;
  - o Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la REPA.
- Territoire du Pays Salonais :
  - o Extension de la STEP de Sénas 3,7 M€;
  - o Fin des travaux et réception de la nouvelle STEP de la Fare-les-Oliviers ;
  - o Transfert des effluents de la STEP de Charleval vers Bramejean ;
  - o Aménagement d'un bassin d'orage sur Charleval;
  - Travaux de réhabilitation du chemin de roulement d'un clarificateur de la STEP de Salon-de-Provence.
- Territoire d'Aubaane et de l'Étoile :
  - Mise en service en janvier 2022 de la station d'épuration du hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse;
  - o Lancement de la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux de réhabilitation de l'ovoïde sur la commune de La Penne-sur-

### Huveaune;

- Rendu du schéma directeur d'assainissement de la commune de Cuges-les-Pins et des modalités de rénovation de la STEP (Intégration du projet REUT site pilote de la Métropole).
- Territoire Istres-Ouest Provence:
  - Poursuite des travaux de la station d'épuration (traitement membranaire) de Fos-sur-Mer;
  - o Études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cornillon-Village.
- Territoire du Pays de Martigues :
  - o Réhabilitation de réseaux ;
  - Normalisation du réseau d'eaux usées du poste sud Avenue Ziem et création d'un bassin d'orage à l'entrée de la station d'épuration de Martigues;
  - o Restructuration réseau centre-ville Gafette à Port-de-Bouc.

### 4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 4.1. LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE 2021

192 046 habitants desservis (estimations)

4227 contrôles effectués en 2021

Taux de conformité des installations : 91,45 %

### 4.2. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'année 2021 concernant le service public de l'assainissement non collectif sont les suivants :

- Mise en place de la nouvelle version de l'applicatif YPRESIA en début d'année 2021 et déploiement sur les Territoires de Marseille Provence, Pays Salonais, Istres-Ouest Provence et Pays de Martigues permettant notamment une harmonisation des pratiques. Cette nouvelle version est désormais accessible en « accès web » facilitant son utilisation;
- Utilisation du marché métropolitain relatif aux contrôles des installations d'assainissement non collectif concernant quatre Territoires (Marseille Provence, Istres Ouest-Provence, Pays Salonais et Pays de Martigues).

### 4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité variable en fonction des territoires, allant de quatre à dix ans);
- Conseil aux usagers.

Le SPANC du Territoire du Pays de Martigues effectue également les missions optionnelles suivantes :

- Entretien des installations;
- Traitement des matières de vidange.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 95 points/140

43

Territoire	Indice de mise en œuvre de l'ANC / 140 points	
Marseille Provence	100	
Pays d'Aix	80	
Pays Salonais	100	
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	100	
Istres-Ouest Provence	100	
Pays de Martigues	120	
Métropole	95	

### 4.4. L'ACTIVITÉ DU SERVICE

• Nombre de contrôles et de diagnostics réalisés en 2021 :

Territoire	Examen préalable de conception DC332	Vérification de l'exécution DC333	Vérification du fonctionnement et de l'entretien VP334
Marseille Provence	143	111	452
Pays d'Aix	366	312	1 690
Pays Salonais	146	78	156
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	201	50	345
Istres-Ouest Provence	18	15	61
Pays de Martigues	31	22	50
Métropole	905	588	2 754

# En 2021, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 91,45 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule ci-dessous :

Territoire Taux de confor	
Marseille Provence	99,02%
Pays d'Aix	93,94%
Pays Salonais	62,09%
Pays d'Aubagne et de l'Étoile	96,59%
Istres-Ouest Provence	90,19%
Pays de Martigues	81,52%
Métropole	91,45%

### 4.5. BUDGET DES SERVICES

Les budgets des services publics d'assainissement non collectif sont présentés dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de chaque Territoire.

### 5. TARIFS DE L'EAU

### 5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), telle que publiée au Jjournal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Les tarifs appliqués par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont historiquement très variables d'une commune à l'autre. Les secteurs de tarification ont été maintenus.

### • Récapitulatif des prix de l'eau avec les tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³)

	Prix en € TTC/m³		
Territoire	Distribution de l'eau	Collecte et traitement	
	Distribution de l'edu	des eaux usées	
Marseille Provence	Variable en fonction des	Variable en fonction des	
	secteurs de 0,83 à 2,05	secteurs de 1,36 à 1,78	
Pays d'Aix	Variable en fonction des	Variable en fonction des	
	secteurs de 1,51 à 3,16	secteurs de 1,30 à 2,56	
Pays Salonais	2,13	1,35	
Pays d'Aubagne	Variable en fonction des	Variable en fonction des	
et de l'Étoile	secteurs de 1,50 à 2,45	secteurs de 1,61 à 2,29	
Istres-Ouest	Variable en fonction des	Variable en fonction des	
Provence	secteurs de 1,40 à 1,70	secteurs de 2,21 à 2,67	
Pays de Martigues	1,43	1,24	
Métropole	Variable en fonction des	Variable en fonction des	
-	secteurs de 0,83 à 3,16	secteurs de 1,24 à 2,67	

Les tarifs, détaillés par commune, présentés en annexe 5 se conforment à la fiche SISPEA. La partie proportionnelle correspond à la somme de deux factures semestrielles de 60 m<sup>3</sup>.

### • Tarif moyen métropolitain au 1er janvier 2022 (en €/m³)

Le tarif moyen 2022 sur la Métropole est de 3,84 € TTC (moyenne arithmétique). Le tarif moyen pondéré au nombre d'habitants desservis en 2022 est de 3,67 € TTC dont 1,73 € TTC pour l'eau potable et 2,67 € TTC pour l'assainissement.

Le prix total TTC du service de l'eau en 2020 en France (par convention, celui en vigueur au 1er janvier 2021 pour le plus grand nombre d'abonnés et établi sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³) est évalué à 4,3 €/m³, dont 2,11 €/m³ pour l'eau potable et 2,19 €/m³ pour l'assainissement collectif (source : rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2022 - Panorama des services et de leur performance en 2020).

### 5.2. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (les extensions, notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif avant le raccordement). Les modalités de la PFAC sont définies par délibération spécifique sur chaque conseil de Territoire. Un projet d'harmonisation est en cours au niveau métropolitain.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 9,91 M€.

### 6. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Face au changement climatique impliquant la diminution des réserves d'eau et un nombre croissant d'inondations et de sécheresses, il est aujourd'hui nécessaire pour la Métropole de poursuivre et d'accentuer l'évolution de ses stratégies vers une gestion plus sociale et respectueuse de l'environnement. Dans cette optique, les territoires évoluent et se réforment, grâce à des solutions innovantes et de nouvelles politiques de gestion.

### Amélioration des performances énergétiques

Pour répondre aux différentes pressions sur les ressources et aux normes internationales telles que l'ISO 50001 concernant l'usage plus raisonnable et efficace de celles-ci, la Métropole a entamé des démarches de management énergétique.

Grâce à des méthodes de comptage permettant de cibler là où sont consommées les ressources, la Métropole a pu consacrer des moyens au renouvellement de matériels énergivores comme l'installation de pompes à variation de débit et moteurs électriques norme IE3 prémium. Dans les stations d'épuration construites récemment, de nouvelles technologies sont utilisées, comme au hameau du Pigeonnier à la Bouilladisse où les eaux sont traitées avec des disques biologiques, moins gourmands en énergie.

Les travaux de réhabilitation et le renouvellement des pompes par d'autres moins énergivores sont les principales raisons de la diminution de la consommation électrique observée sur tous les Territoires entre 2020 et 2021, comme par exemple sur l'usine de potabilisation de Meyreuil ou de Vauvenargues et sur le système d'assainissement de Bouc-Bel-Air. Depuis 2010, cette diminution s'élève à 19,4% pour Marseille Provence. Toutefois, dans la zone centre de Marseille Provence, il a été observé en 2021 une augmentation de 9,8% de la consommation, due à une dérive de la ventilation (gaz toxique H<sub>2</sub>S dans l'usine) et à la mise en place d'un nouveau mode d'aération des biofiltres pour assurer la conformité de la station.

Pour améliorer les performances énergétiques, la Métropole a encouragé la production et l'utilisation d'énergies renouvelables : certains sites sont aujourd'hui dotés de panneaux photovoltaïques (STEP Aix Ouest, usine de la Ciotat, ombrières sur Sainte-Marthe...) produisant plus de 45 MWh d'électricité. Les turbines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol produisent de plus 4 429 MWh d'hydroélectricité.

Par ailleurs, le lancement en 2021 de l'appel à projets pour le plan « autoconsommation » permettra l'installation stratégique de panneaux photovoltaïques sur le site de l'usine de potabilisation de Sainte-Marthe, afin de tendre vers l'autosuffisance énergétique d'ici 2023.

### Bilans carbone et certification

Pour répondre à des politiques de réduction et compensation des gaz à effet de serre, différents territoires de la Métropole ont actualisé les bilans carbone de leurs sites. Sur Marseille Provence, le service de l'eau est l'un des premiers sur le plan national à afficher une « neutralité carbone ».

Entre 2020 et 2021, l'assainissement Zone Est a vu une diminution de ses émissions de 3% et la station d'épuration de Rousset une diminution de 4%. Les baisses sont notamment générées par les travaux mentionnés précédemment, mais aussi par l'acquisition de véhicules propres parallèlement à une diminution de la flotte automobile.

En outre, les émissions de la Métropole sont compensées par l'acquisition de crédits carbone dans le cadre d'actions en faveur de l'environnement. On citera par exemple les plans de protection de la forêt tropicale en Indonésie ou de prévention de la libération de méthane en réduisant les fuites du réseau de gaz naturel de Dhaka au Bengladesh.

Enfin, la production de biogaz et de biométhane effectuée sur les sites de la Pioline et de Sormiou a été un moyen efficace pour réduire et compenser leurs émissions.

### • <u>Méthanisation</u>

La valorisation de la matière organique étant l'une des solutions pour une gestion durable des déchets, la Métropole a favorisé des projets de méthanisation des boues issues des sites d'assainissement afin de produire des biogaz.

À titre d'exemple, en 2021, 684 000 Nm³ de biométhane ont été produits à l'usine des boues de Sormiou.

Cette production s'est établie en légère baisse de 3% par rapport à 2020. En revanche, la production de biométhane injectée au réseau en 2021 est en hausse de 27% par rapport à 2020.

En 2021, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a notamment entamé le projet BIOGAZ sur le site de la STEP de la Pioline, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain (PCAEM), l'institution visant la neutralité carbone en 2050. En effet, ce site produit déjà du biogaz, 532 000 Nm³, ce projet permettra ainsi à l'avenir d'en extraire du biométhane pouvant être revendu au réseau GRDF.

Sur le Territoire Marseille Provence, les études se poursuivent pour la construction d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Marignane.

Sur le Pays de Martigues, le marché de valorisation du biogaz de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) qui réceptionne la totalité des boues de la STEP de Martigues a été déclaré infructueux et sera relancé. Par ailleurs le projet de la réalisation d'un méthaniseur sur la STEP est toujours prévu et intégré dans le schéma métropolitain de traitement des boues.

### Biodiversité

La conservation de la biodiversité étant au cœur des projets de protection de l'environnement et de développement durable, différentes actions ont été entreprises au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les principales actions sont les suivantes :

- Valorisation de la biodiversité végétale : plantation de plus de 600 végétaux sur le site de Réaltor ;
- Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes;

- Suivi de la labellisation « Espace Végétal Écologique » (obtenue en 2018) sur le site de Vallon Dol et renouvellement de la labellisation (obtenue en 2016) sur le site de production d'eau potable de Sainte-Marthe;
- Poursuite de la collaboration avec des associations d'apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de ruches domestiques dans toute la Métropole;
- Suivi écologique réalisé sur 10 sites pour mesurer l'efficacité des actions biodiversité engagées depuis 2015 et préconisations d'actions;
- o Participation de la SPL Eau des collines à l'appel à manifestation d'intérêt
- « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE);
- o Poursuite de l'opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique et des substances dangereuses sur le bassin versant de l'Huveaune ;
- o Un éco-pâturage entretenant les espaces verts à la STEP d'Aix Ouest;
- Renouvellement prévu de la convention avec le refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de l'usine de Châteauneuf-les-Martigues dès la fin des travaux;
- Opération de remise en état des modules Refish installés sur le port de la Pointe Rouge dans le cadre du projet Bionurse. Ces modules imitent les herbiers de Posidonie en milieu portuaire, où les jeunes poissons peuvent se réfugier et grandir.

### • Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT ou REUSE)

Une étude a été réalisée pour définir les possibilités de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Cassis. Le potentiel pour un usage agricole a été confirmé mais le coût économique n'a pas permis la mise en œuvre du projet.

À Châteauneuf-les-Martigues, une étude a conclu que l'utilisation de membranes d'ultrafiltration pourrait rendre cette ressources conforme pour une utilisation en irrigation agricole. Néanmoins, les eaux usées traitées sur ce site devraient pour l'instant être utilisées pour subvenir aux besoins internes du service des camions d'hydrocurage. À Cuges-les-Pins, une étude du schéma directeur d'assainissement a été entamée avec un plan de REUSE en fin de traitement. Ce sujet est par ailleurs traité dans le cadre du schéma directeur métropolitain en cours d'élaboration.

### Récupération d'énergie

De nombreuses opportunités de valorisation thermique sont possibles sur les différents sites de la Métropole. On compte actuellement 4 sites utilisant la chaleur issue du réseau d'eaux usées pour chauffer leur installation :

- Cercle des Nageurs de Marseille
- ZAC du Vallon de Régny
- Habitat collectif privatif dans le secteur du stade Vélodrome
- 13 Habitat pour le site Nouveaux Chartreux

Dans le cadre du projet BIOGAZ décrit plus tôt, les calories des effluents traités par la station d'épuration de la Pioline seront utilisées par une pompe à chaleur afin de chauffer les boues revalorisées en biométhane. Ce procédé est déjà appliqué sur le site de Sormiou où sont aussi chauffées des boues pour la méthanisation.

Par ailleurs, une étude d'opportunité réalisée à Martigues a permis de conclure qu'il était possible d'utiliser le potentiel thermique des effluents de la station d'épuration pour le réseau de chaleur urbain de la ville. Une prochaine étude technico-économique est donc prévue afin de concrétiser ce projet. Sur Marseille un nouveau projet de récupération de la chaleur des eaux usées en réseau a été étudié dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC.

### Autres

D'autres projets de la Métropole sont en lien avec la préservation de l'environnement et le développement durable, notamment par des actions de sensibilisation :

- Opérations de sensibilisation du grand public via les journées du patrimoine, ateliers pédagogiques dans les écoles de tous niveaux avec visites de sites, campagnes de promotion d'économie d'eau et d'utilisation de l'eau du robinet :
- Réalisation d'une application mobile pédagogique de valorisation de la biodiversité et de la gestion appliquée au site du bassin de Réaltor, mais aussi création du site internet « jeconomiseleaudemaville.fr » ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource;
- Opérations de sensibilisation des entreprises sur l'impact des rejets non domestiques sur le milieu naturel.

### 6.2. ACTIONS DE SOLIDARITÉ

### 6.2.1. COOPÉRATION DECENTRALISÉE

Dans le cadre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses délégataires soutiennent des actions de coopération décentralisée permettant d'améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement.

Ce programme est associé à la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau-assainissement pour financer des actions de solidarité dans ces secteurs.

Des fonds représentant environ 497 k€ annuels ont été rassemblés par participation des contrats de DSP :

- Contrat de DSP de l'eau de Marseille Provence : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 k€ par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du Pays d'Aix : participations forfaitaires annuelles respectivement de 6,2 k€ et 6,8
- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 k€ par an ;

• Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes d'Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas et Fos-sur-Mer du Territoire Istres-Ouest Provence : 0,25% des recettes HT, soit environ respectivement 11,8 k€ et 13,8 k€.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce fonds permet de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Grâce à ces fonds, la Métropole s'engage à financer les projets sélectionnés à la suite d'un appel d'offres auprès des associations.

Chaque dossier reçoit une subvention maximale de 200 k $\in$  (part Métropole et agence de l'eau). La part de la subvention ne peut pas, par ailleurs, dépasser 80% du montant total des projets inférieurs ou égal à 50 k $\in$  et 60% du montant total des projets supérieurs à 50 k $\in$ .

Dans le cadre de l'appel à projets 2020/2021 lancé le 16 octobre 2020, le Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 a approuvé la liste des 12 candidats retenus par le jury pour un montant total de subventions qui s'est élevé à plus de 614 k€.

### Les projets retenus :

- SOLIDARITÉ DU SUD : alimentation en eau et assainissement de 3 hameaux de deux villages de la commune de Bama au Burkina-Faso ;
- CODEV OCCITANIE: santé et développement pour les populations de commune rurale de Ma'an au Cameroun;
- ÉLECTRICIEN SANS FRONTIÉRES: eau de qualité et assainissement dans 3 villages de la région de Notsé au Togo;
- MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT : projet intégré d'adduction d'eau potable et d'assainissement écologique dans le douar de Gourizim au Maroc ;
- CCFD TERRE SOLIDAIRE DÉLÉGATION DE MARSEILLE : amélioration de l'accès à l'eau et des conditions de vie de Woreda de Basona en Ethiopie ;
- POMPIERS SOLIDAIRE PROVENCE : eau hygiène et assainissement au bénéfice de la population vulnérable de la commune de Comé au Bénin ;
- GRET: renforcer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau dans les Niayes;
- EGMA: accès à l'eau potable pour tous à Tambass en Mauritanie;
- ASAM PROVENCE: eau et hygiène pour les villages de l'ASA à Madagascar;
- INTERAIDE: amélioration durable de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement de Sud-Est de Madagascar District de Farafangana;
- AFOULKI: toilettes et sanitaires dans des écoles rurales au Maroc;
- FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE: rénovation du système d'adduction en eau potable du village de Haykadzor en Arménie.

En 2021, plusieurs projets soutenus ces dernières années ont été achevés :

- HYDRAULIQUE SANS FRONTIÉRES: accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (phase 2);
- MORIJA FRANCE: programme d'appui au service public de l'eau et de l'assainissement de Nobéré au Burkina Faso;
- LES PUITS DU DÉSERT : projet de sécurité hydrique et développement dans le Nord du Niger ;
- MEDINA: amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III);
- MPA COOPÉRATION: eau saine = pour tous déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal;
- NTER AIDE: accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural Éthiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa en Ethiopie (phase 3).

### 6.2.2. FONDS DE SOLIDARITÉ

Pour une gestion du Territoire plus durable et solidaire, des aides sont mises en place à l'attention des personnes les plus précaires.

Ainsi, tous les Territoires hormis les régies (Régie du Pays de Martigues, REPA et REABMG) contribuent au Fonds de Solidarité Logement (FSL), dans le cadre de conventions signées entre la Métropole et les gestionnaires des services de l'eau.

De même, des conventions dites « Fonds Proximité Eau » ou « Access'eau » disposant d'un budget de 1 M€ ont été signées avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes du Territoire Marseille Provence (sauf Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et celles du Pays Salonais.

Ces aides permettent de soutenir les personnes en difficulté en leur permettant de régler une partie des charges relatives à l'eau potable, mais aussi à financer des actions de prévention.

Le fond Access'eau permet par ailleurs:

- Un effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement ;
- Pour les squats et campements ouverts, des aides exceptionnelles d'urgence et des personnes non raccordées au service ;
- Une aide aux propriétés en difficultés ou sous arrêtés de péril.

Le Pays de Martigues ne contribue pas au FSL mais applique une politique sociale de tarification des services des eaux. Les tarifs de l'eau sont décomposés en trois tranches et deux pour l'assainissement. La première tranche propose des tarifs attractifs pour favoriser les petits consommateurs et les foyers à revenus modestes. La tarification propose aussi les 50 premiers m³ à un prix adapté aux revenus des plus modestes.

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MÉTROPOLE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Métropole
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,09
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	U	4 141
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	U	2
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle		
sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,95
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	U	3 933
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	U	5
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle		
sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-	%	99,87
chimiques		·
VP.062 - Volume prélevé	m³	256 741 517
VP.059 - Volume produit	m <sup>3</sup>	158 748 795
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	310 288
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	43
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m <sup>3</sup>	1 381 114
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m <sup>3</sup>	123 932 547
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m <sup>3</sup>	4 224 700
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m <sup>3</sup>	128 157 247
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m <sup>3</sup>	2 242 953
VP.220 - Volume de service du réseau	m <sup>3</sup>	991 858
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	7 525,29
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	83,47
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	10,7
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	9,6
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	285,38
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	58,98
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,76
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	113
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	474 326
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	U	1 845 421
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	U	1 119
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,36
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	i	2 à 8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux	J	
abonnés	%	99,8
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	U	557
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,17
	0/1000 GD	1,17
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	537 820,42
Volume facturés	m <sup>3</sup>	127 194 153
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0042
VP.182 - Encours total de la dette	€	52 290 097
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	25 342 430
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	2,06
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	6 057 120
VP.185 - Montant TC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	221 572 241
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,73

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Métropole
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,72
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au		0/1
réseau de collecte	U	261
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	5 349,94
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	75
VP.046 - Nombre de points noirs	U	390
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,29
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	110,47
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	22,74
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,41
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	95,72
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	96
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	104 834,71
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,82
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,66
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	95,24
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	25 728
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à		
la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	396 279
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	U	1 714 589
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	U	424 899
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	93,26
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	U	95
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,06
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	U	560
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,41
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
	€	139 206,04
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	_	
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)		101 705 929
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue) VP.068 - Volume facturé	m³	
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)  VP.068 - Volume facturé  P207.0 - Montants des actions de solidarité	m³ €/m³	0,0014
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)  VP.068 - Volume facturé  P207.0 - Montants des actions de solidarité  VP.182 - Encours total de la dette	m³ €/m³	0,0014 55 249 240
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)  VP.068 - Volume facturé  P207.0 - Montants des actions de solidarité  VP.182 - Encours total de la dette  VP.183 - Epargne brute annuelle	m³ €/m³ €	0,0014 55 249 240 19 992 984
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)  VP.068 - Volume facturé  P207.0 - Montants des actions de solidarité  VP.182 - Encours total de la dette  VP.183 - Epargne brute annuelle  P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	m³	0,0014 55 249 240 19 992 984 2,76
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)  VP.068 - Volume facturé  P207.0 - Montants des actions de solidarité  VP.182 - Encours total de la dette  VP.183 - Epargne brute annuelle	m³ €/m³ €	0,0014 55 249 240 19 992 984 2,76 4 574 579 145 132 755

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Métropole
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	U	1 897 077
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	10,1
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	U	192 046
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	95
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	U	17
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	U	63 911
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	U	43 798
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	U	485
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	U	NR
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	U	NR
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	U	NR
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	U	NR
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	U	NR
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	U	NR
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	U	NR
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	U	NR
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	U	NR
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	U	NR
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	U	NR
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	U	12 177
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	U	20 558
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	U	35 795
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	91,45
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	U	191
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	U	1 967
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	U	32
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	De 110 à 400
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	730 077
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	NR
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	De 80 à 286
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	De 110 à 396

DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	NR
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	NR
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	0
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	0
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	0
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	U	588
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	U	492
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	U	279
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	U	NR
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	U	NR
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	U	905
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	U	2 395
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	U	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	0
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	0
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	0
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

NR = non renseigné

# ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES TERRITOIRES

1940	Indicaleurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire Marseille- Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	d'Au	Territoire Istres- Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martiques
February		·I				LETOILE		
U	D1020 - Prix TIC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	É	2,18	2,0				1,74
v o         1 940         10.65         420         789         251         251           reducentifiee         %         100.00         99.83         100.00         99.84.8         100.00           construction         %         100.00         99.82         100.00         99.83         100.00           construction         w         1 164.66.61.3         27.07.032         100.00         99.83         100.00           vision-chimiques         m²         1 164.66.61.3         27.07.032         100.00         100.24 (08)         94.01.653         116           wision-chimiques         m²         1 164.66.61.3         27.07.032         100.00         100.00         94.01.653         116           m²         1 164.66.61.3         2.07.0242         117.46.30         9.00.243         9.00.243         9.00.243         9.00.00         9.401.653         116           m²         1 167.66.13         2.07.0242         11.34.75.30         9.00.248         9.00.00         9.401.653         116           m²         1 168.66.13         2.07.0242         11.34.75.30         9.00.748         9.00.748         9.00.748         9.00.748         9.00.748         9.00.748         9.00.748         9.00.748         9.00.748<	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU							
The controller   The	VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	n	1 940	901				166
1   1   1   1   1   1   1   1   1   1		n	0		0		0	0
up         1 (164)         1 (		₽%	100,00	6'66				
the controlled set of the controlled set o	VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	D	1861	108			100	891
The control of the	VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	n	3		0	0	0	0
The continuity of the contin	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle	8%	99,84	.8'66				
m	sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	: "						
m	VP.062 - Volume prélevé	ຶ ພຶ	184 868 613	27 01 2 08	13 478			
m	VP.059 - Volume produit	ຶພິ	95 859 139	26 193 43:	11 746	6 907	9 386 407	
The control of the	VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	ຶ∈	0	41518			268 770	0
m	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	4,			55	
m	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	ć						
m	VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	"E	1 371 661				9 453	
This colored	VP.063 - Volume comptabilise domestique	ੌΕ <sup>°</sup>	69 749 192	25 912 04	6	7		
m	VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	~E	2 097 089	28435				
m <sup>3</sup>   359 386   695 644   20 106   178 59   147 296   44	VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m	71 846 281	26 196 39		7	6 833 146	
Mary	VP.221 - Volume consommé sans comptage	ຶຼພິ	950 758					
National Colores	VP.220 - Volume de service du réseau	ຶຼພ	359 386	,				88 200
Mary	VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3 067,03		8	9	544,81	
m²/km/j   122 9/5   121   9/7   10/9     m²/km/j   110	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	8€	87,16	82,3			79,43	7
March   Mar	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	12,2	6		L'6		
km   16127   43.46   13.77   19.55   28.29   1   10.54   10	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	11,0	8,				
tible (FXL et fonds date in FXL et fonds date in F	VP.140 - Linéaire de reseaux renouvelés au cours des cinq demières années	km	161,27	43,4			28,29	
trible //120 1195 130 0.57 1,04 105 105 105 105 105 105 105 105 105 105	VP.141 - Linéaire de reseau renouv elé au cours de l'année	km	33,10	2,8			4,46	
Totale	P107.2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	₽%	1,05	4'0				
vovecoux abonnés         π         71790 999         2534247         105130         48 584         38 844         40214         118           u         1 100 705         389366         119 396         111 978         51023         77           u         1 100 705         389366         119 396         111 978         51033         720           u         252         2.38         2.84         1.36         2.01         81           j         2 23         2.84         1.00         99,9         99,9         99,7         1           v         y         69         99,6         100.0         99,9         99,7         1           v         y         69         20         20         28         323         1           v         y         69         20         20         28         323         1           v         y         69         20         20         28         323         1           v         y         69         20         28         323         323         1           v         y         60         20         28         323         323         1	P103.28 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	119	100				116
U         223.476         105130         445.84         3844         402.14         118           U         1 00705         389.346         119.396         1119.78         510.23         72           Ouvedux donnés         π         562         250         138         510.23         72           Nouvedux donnés         π         1         251         2.38         138         136         201           Nouvedux donnés         π         99,9         99,6         100.0         99,9         99,7         1           Volvedux donnés         π         97,9         99,6         100.0         20         20         20           Lours dougle         π         77700 99,9         99,6         100.0         99,9         99,7         1           Fét florids doide         € Im         77700 99,9         26.314.244         9.086.412         7.396.629         6.817.54         5.754           Fét florids doide         € Im         7.1700 99,9         26.314.244         9.086.412         7.396.629         6.817.79         9.775         100.0           Fét florids doide         € Im         13.60.000         1.477.015         34.886.6         13.48.75         17.25         40.0<	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER							
u         1100705         389 86         119 396         111978         \$1023         77           u         u         562         250         138         53         81         77           u         u         562         256         138         53         81         70           nu/1000 ab         2,51         2,38         2,84         1,36         2,01         20         201           nu/1000 ab         0,1000 ab         0,43         0,66         0,41         0,72         8,03         1           u/1000 ab         0,1000 ab         0,43         0,66         0,41         0,72         8,03         1           (FSL et fonds dide         €         515,399,84         5,053,82         12,526,62         2412,35         2,427,79         8,03           fet         15,599,84         5,053,82         12,526,62         2412,35         2,427,79         8,03         1,775           fet         13,500,000         10,0022         0,0002         0,0003         0,0003         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0,0004         0	VP.056 - Nombre d'abonnés	n	223 476					
U out on the convector données         562         250         138         53         81           I out out on the convector données         j         251         238         284         1,36         201           I out	D101.0 - Nombre d'habitants desservis	n	1 100 705	389		6111	51023	
1	VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	n 66	562					35
Followed with the N-1   Foll	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	dp 000 I/n	2,51	2,3				1,94
Four-edux abonnes	DI 51.0 - Delai maximal d'ouv erfure des branchements pour les nouveaux abonnes	1	2					2
VI   V   V   V   V   V   V   V   V   V		6°	6'66	1,66				
Found of the control of the contro	VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	D	62	9			323	20
FSL et fonds daide   E   515 399,84   5 053,82   12 526,62   2 412,35   2 427,79   5 754   5 754   6 87 544   6 10 228 829   1 2 526,62   2 412,35   6 837 564   5 754   6 87 564   6 87	P155.1 - Taux de réclamations	dp 0001/n	0,43	9'0			8,03	11,11
(FSL et londs dialderent londs dialdered from diagrams and long state of the londs dialdered from state of the long								
m³ 71790 999 26.314.244 9 086.412 7390 629 6.857.564 0.0002 0.0003 0.0003 0.0004 0.0003 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.0004 0.0003 0.00	v ersements a un tonds de solidarite	¥	515 399,84					
The First Control of Con	spécifique au territoire si existant, IVA exclue) الإيانيين وميناييري	m	000 005 15	7071070			77 230 /	100712
(min e N-1)	Volume ractures	Ē	666.06/1/	26 314 244		679 065 /	6 85/	5 / 54 305
€         4 450 U00         10 228 829         14 285 898         27.5 523         2 1 348 17           mée N-1         €         13 600 000         1497 015         3 945 846         131 600         3 389 389           mée N-1         €         3727 764         1 208 796         424 575         285 719         7 762           €         133 32 645         44 395 710         18 316 800         14 826 507         16 14 096           7         7         7         7         7         7         7           8         13 3 22 645         44 395 710         18 316 800         14 826 507         16 14 096           8         7         8         7         8         9         9	P109.U - Montants des actions de solidante	€/mֻ	0,00/2					,
€         13 600 000         1 497 015         39 45 866         131 600         3387 389           mrée N-1         €         3727 764         1 208 796         424 575         285 719         7 762           €         133 322 645         44 395 710         18 316 800         1 4 826 507         1 614 096           %         2,88         2,72         2,72         2,72         1,93         0,48	VP.182 - Encourstatal de la aette	· (£	4 450 000					
connees 0,33 6,83 3,42 2,09 6,29 6,29 6,29 6,29 6,29 6,29 6,29 6,2	VP.183 - Epargne brute annuelle	É	13 600 000	1 497 01:	3 945		3 389 389	2778 560
ince N-1 $\in$ 3727 764 1 208 796 424 575 285 719 7 762 $\in$ 133 322 645 44 395 710 18 316 800 14 826 507 1 614 096 $\times$ 7 7 72 $\times$ 7 7 72 $\times$ 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,33	8'9				0,62
€ 133 322 645 44 395 710 18 31 6 800 14 82 6 507 1 6 14 0 9 6	VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	ŧ	3727764	1 208 79				402 504
7,2 2,32 1,73	VP.185 - Montant TC facture (hors tray aux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	ŧ	133 322 645	44 395 710	18316	14826	1614	
	P 134.U - I duX a impayes sur les ractures a eau de l'annee N	%	7,80	2,1.				4,42

Indicateurs de nestormance du service aublic de l'assainissement collectif	Unité	Territoire Marseille	Territoire du Pays	Territoire du Pays	Territoire du Pays	Territoire Istres-	Territoire du Pays de
	×	Provence	d'Aix 🔻	Salonais	l'Étoile	Ouest-Provence	Martigues
Indicateurs relatifs aux tarifs							
D204.0 - Prix TTC du service au $\rm m^3$ pour 120 $\rm m^3$ (facture INSEE)	€	1,76	1,65	1,35	1,18	2,64	1,43
Indicateurs deperformance du réseau de collecte							
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement deffluents d'établissements industriels au résent de collecte	ם	93	120	22	20	r	М
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2 07 1,70	1 513,42	25'059	327,53	435,73	351,00
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	102	81	30	85	25	26
VP.046 - Nombre de points noirs	n	138	143	99	30	17	9
P2522 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de	u/100km	99'9	9,45	19'8	91/6	3,90	1,7,1
curage pour 100 km de réseau							
VP.140 - Linéaire de réseaux renouv elés au cours des cinq dernières années	km	32,88	32,55			14,36	8,74
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	6,64	4,44			2,99	5,12
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,32	0,43	0,52	0,31	0,66	05'0
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive FRU	Ь%	68'66	91,68	100,00	100,00	100,00	00'00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des	/120	101	89	100	100	100	100
ECUX USESS    ES INDICATELIES							
	ka DBO5/i	75 960.80	14 592.11	5 92 1.90	808.00	4 357.90	3 194.00
ate d'éniration aux presoriations parionales issues de la	Too as St						
directive ERU	Ь%	68'66	100,00	98,18	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	68'66	98,82	98,18	100,00	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des	ğ	0	0	50 50	05.00	000	0
prescriptions de l'acte individuel	%	74,86	76,54	16'16	0/'68	78,53	01,0%
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1MS	14 620	2 9 1 2	2067	362	1816	1 247
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration év acuées selon les filières conformes à la réalementation	%	100	100	100	86	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER							
VP.056 - Nombre d'abonnés	D	185 997	86 568	45 020	24 921	37 377	16 396
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	n	1 045 810	312 138	128 559	72 555	88 538	686 99
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	n	184 005	93 519	53 1 99	8)	39 214	16 403
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	60'86	92,57	84,63	64,63	95,31	96'66
VP,023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	n	35	6		37	14	0
es usagers	u/1000hab	0,03	0,03	00'0	0,02	0,16	00'0
réclamations écrites reçues	n	202	24		5	278	30
	u/1000ab	1,09	0,28	0,47	0,20	7,44	1,83
VP.1 19 - Somme des abandons de créances et versements à un tonds de solidarité (FSL et tonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	¥	125 529,58	86,139	2 085,26	1816,00	3 0 2 4,81	5 889,00
VP.068 - Volume facturé	m <sup>3</sup>	60 358 613	20 112 161	7 021 444	4 609 092	5 303 076	4 301 543
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0021	00000'0	0000'0	0,0004	9000'0	0,0014
VP.182 - Encours total de la dette	É	84	15 826 573	2 9 9 4 486	734 000	33 128 595	2 560 502
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	21	6 019 852	3 436 427	236 000	6 827 005	3 473 680
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,07	2,63	0,87	3,11	4,85	0,74
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	3 040 199	733 695	176 473		8 428	255 568
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	97 422 989	29 110 164	6 820	4 659	1 780 045	5 338 794
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	3,12	2,52	2,59	7,73	0,47	4,79

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de	Territoire Istres- Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE							
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	n	1 080 950	381 202	149 278	110719	101 975	72 953
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	6,3	14,7	14,5	34,5	5 4,2	5,1
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	n	68 250	26 000	21 600	38 164	4 283	3 7 4 9
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100	80	100	100	100	120
DC304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	n	2,00	8,00	2,5	2,00	00,1	1,50
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	N/O	0	0	0	0	0	0
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS							
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPAnc	D	13 650	24 500	8 000	13 637	2 072	2 052
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	D	13 632	24 100	230	1 740	2 015	2 081
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	ס	18	400	4	3	3 57	3
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise	Ξ	13 479	Z	aN	Z	a Z	1 792
rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	)						
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	n	0	NR	NR	NR	NR	10
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	ם	2107	14 660	N.	Z.	Z Z	Z Z
DC312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	ס	80	2 160	NR	NR	NR	NR
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	n	1 423	1 367	NR	NR	NR	
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	n	10 040	8 013	NR	NR	NR	NR
DC315-Nombre d'immeubles équipés entoilettes sèches	D	0	11	NR	NR	NR	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	ο	1 330	1 443	NR			NR
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique	Ξ	C	82	2	Ž	2	C
superficiel " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	<b>)</b>		10				
UC.318 - Nombre dinstallations controlees avec evacuation par puits d'intilitration	D	01	7				בי בי
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	D	0	13 546	Z	N. N.	Z	
INDICATEUR DE CONFORMITE							
VP.166 - Nombre d'installations contrôlees jugees contormes ou ayant tait l'objet d'une mise en conformité	n	3610	6 285	650	822	430	380
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des	n	906 6	8 001	395	880	287	1 089
personnes ou de risques av érés de pollution de l'environnement					·		
VP. 16/ - Nombre total dinstallations controlees depuis la creation du service	⊃ ŧ	13 650	15.208				1 802
P301.3-1duX de comomine des disposinis d'Anc	% :	20,44	75,74	97,	46,64	61,0%	75,18
	∍	17	CC	4			
pouzzi - normale ambrantanon presentant ortaanger pour rasante des personnes ou annisque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	n	130	1 306	79	41	78	333
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du	Ω	24	5	8	0	0	0
contrôle de bon exécution depuis la création du service							
INDICATEUR FINANCIER							
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132	110				
DC197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	123 920	288 656	990 990	84 000	11 185	155 416
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	NR	NR	0	NR	NR	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la coNReption	€	286	164	225	80	94	137
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	368	246	315	180	0110	205
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidance	÷	Z	N.	0	Z,	N N	0
DC328 - Montant des recettes autres aue celles issues des redev ances usagers	€	Z	0		Z	NR	0
DC329 - Abondement par le budget général	€	0	0	0			
DC330 - Assijettisement ѝ lo TVA	Z	Z	Z				
	ì					1	

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Marseille Provence	Territoire du Pays d'Aix	Territoire du Pays Salonais	Territoire du Pays d'Aubagne et de	Territoire Istres- Ouest-Provence	Territoire du Pays de Martigues
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE							
VP.188 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	N/O	0	Z	0	0	0	0
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	N/O	0	0	0	0	0	0
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de coNReption et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	N/O	0	0	0	0	0	0
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon foNRtionnement et d'entretien des autres installations	N/O	0	0	0	0	0	0
VP.172 - ExisteNRe d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	N/O	Z	Z	z	Z	Z	0
VP.173 - ExisteNRe d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les trav aux de réalisation et de réhabilitation des installations	N/O	z	Z	Z	Z	Z	Z
VP.174 - ExisteNRe d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	N/O	Z	Z	Z	Z	0	0
DC.333 - Nombre d'Installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	D	ווו	312	78	50	15	22
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	ר	74	248	62	80	9	22
DC.341 - Nombre d'opérations neuv es dans l'année N	Э	69	64	16	121	6	0
VP,342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	Э	0	NR	0	NR	0	2
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	Э	74	NR	62	NR	9	0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la coNReption dans l'année N	D	143	366	146	201	18	31
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du foNRtionnement et de l'entretien dans l'année N	D	452	1 324	156	343	70	90
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	n	0	NR	0	Z	0	0
VP.301 - Obigation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	N/O	0	0	0	0	0	0
VP.323 - FréqueNRe du contrôle périodique	an	01	10	01	10	10	01
VP.324 - Modulation de la fréqueNRe du contrôle périodique (O/N)	N/O	Z	0	0	Z	0	Z
VP.335 - EkisteNRe d'une permaneNRe téléphonique (O/N)	N/O	0	0	Z	0	0	0
VP.336 - EkisteNRe d'une permaneNRe physique (O/N)	N/O	0	0	Z	0	0	0
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	N/O	0	0	0	0	0	0
VP.338 - ExisteNRe d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	N/O	0	0	0	0	0	0
VP.339 - EkisteNRe d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	N/O	0	0	0	0	0	0
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la coNReption (O/N)	N/O	Z	Z	Z	Z	Z	Z
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	N/O	Z	Z	Z	Z	Z	Z
NR : non renseigné							

### ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU – ÉDITION 2022





# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

### La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

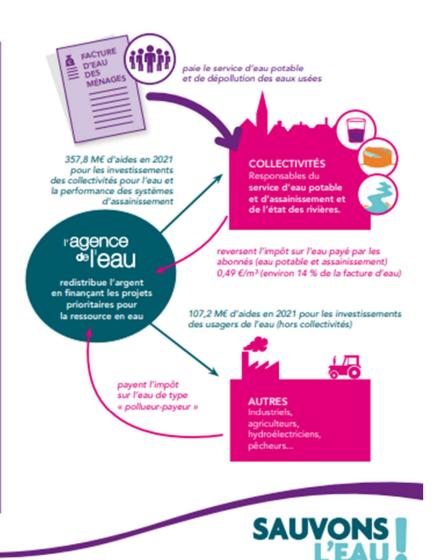
Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France\*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

### Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

marins

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispes 2020.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

### Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

### ▶ Pour dépolluer les eaux

### (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

### Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

# ▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

# (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

### Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

### Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

### 2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

13,3% (73,9M€)

collectivités comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau.



**70,9% (395,1 M€)** payés par les ménages et assimilés (admi-

nistrations, entreprises de service, artisans et petites industries) comme redevance de pollution domestique.

9,3% (52M€)

payés par les industriels et les activités économiques comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau



2,6% (14,2M€)

payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,7% (4,1M€) payés par les irrigants et les éleveurs comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau



**3,2**% (17,6M€)

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

556,9 M€

### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

18,7% (85 M€) aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité : zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).



42,2% (191,6M€)

aux services publics d'eau et d'assainissement **pour** l'épuration des eaux usées urbaines et rurales.

**24,1**% (109,2M€) pour les économies d'eau et la

protection de la ressource en eau : protection des captages d'eau. lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.



**MONTANT** PRÉVISIONNEL

> **DES AIDES** EN 2022: 453,9 M€



3,7% (16,7M€)

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

4,4% (20M€)

pour la dépollution industrielle



1 % (4,4 M€)

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

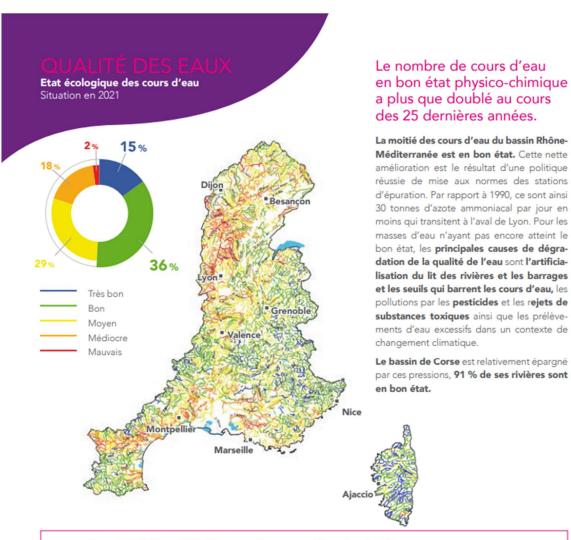


5,9% (27M€)

ploitants agricoles pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.

- Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- · La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11° programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr



### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

### **Bassin de Corse**

- > 330000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes







AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 0

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 Tél. : 04 72 71 26 00 www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

■ @SauvonsLeau © @sauvonsleaufr in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

# ANNEXE 4 : TABLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2021

CT*	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CTI	Allauch, Carnoux-en- Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les- Martigues, Ensuès-la- Redonne, Gémenos (ZI), Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les- Pins, Septèmes-les-Vallons	Eau	DSP	SEMM	01/07/2014	30/06/2029
СТ1	Gémenos, Plan-de Cuques	Eau	Régie personnalisée	reabmg	01/01/2019	/
CT2	Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Estève- Janson, Saint-Marc- Jaumegarde, Saint-Paul- lez-Durance, Venelles	Eau	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019	/
CT2	Beaurecueil	Eau	DSP	SEM	18/05/2016	31/03/2024
CT2	Bouc-Bel-Air	Eau	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Cabriès	Eau	DSP	SEM	01/01/2018	31/12/2029
CT2	Châteauneuf-le-Rouge	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	31/12/2024
CT2	Coudoux	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2023
CT2	Eguilles	Eau	DSP	SAUR	01/02/2018	30/01/2034
CT2	Fuveau	Eau	DSP	SEM	01/04/2014	31/12/2023
CT2	Gréasque, Mimet, Simiane-Collonges	Eau	Régie personnalisée	reabmg	01/01/2018	/
CT2	Jouques	Eau	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
CT2	La Roque-d'Anthéron	Eau	DSP	SEM	01/11/2012	31/12/2022
CT2	Lambesc	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2025
CT2	Le Puy-Sainte-Réparade	Eau	DSP	SEM	01/01/2017	31/12/2028
CT2	Le Tholonet	Eau	DSP	Compagnie des Eaux et de l'Ozone	01/01/2018	31/12/2027
CT2	Les Pennes-Mirabeau	Eau	DSP	SAUR	01/03/2020	30/06/2029
CT2	Meyrargues	Eau	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
CT2	Meyreuil	Eau	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
СТ2	Pertuis	Eau	Syndicat Intercommunal	SDL	/	/
CT2	Peynier	Eau	DSP	SEM	01/03/2009	31/12/2028

CT*	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT2	Peyrolles	Eau	DSP	SEM	01/07/2013	30/06/2025
CT2	Puyloubier	Eau	DSP	SEM	01/01/2011	31/12/2022
CT2	Rognes	Eau	DSP	SUEZ	01/01/2012	31/12/2026
CT2	Rousset	Eau	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2024
CT2	Saint-Antonin-sur-Bayon	Eau	DSP	SEM	01/11/2013	31/10/2028
CT2	Saint-Cannât	Eau	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2027
CT2	Trets	Eau	DSP	SEM	09/06/2017	08/06/2024
CT2	Vauvenargues	Eau	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2027
CT2	Ventabren	Eau	DSP	SEM	19/10/2012	19/10/2027
CT2	Vitrolles	Eau	DSP	SEM	01/08/2014	31/07/2022
СТЗ	Alleins, Aurons, Berre- l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon- Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint- Chamas, Salon-de- Provence, Sénas, Velaux, Vernègues	Eau	DSP	APE	01/01/2013	31/12/2024
CT4	Aubagne	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/07/2014	30/06/2034
CT4	Auriol	Eau	DSP	SAUR	01/01/2017	31/12/2026
CT4	Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin	Eau	Régie personnalisée	reabmg	01/01/2018	/
CT4	Cuges-les-Pins	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	09/02/2017	30/06/2034
CT4	La Penne-sur-Huveaune	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/07/2014	30/06/2034
CT4	Roquevaire	Eau	Régie personnalisée	reabmg	01/01/2019	/
CT4	Saint-Zacharie	Eau	SPL	Eau des Collines (EDC)	15/07/2019	30/06/2034
CT5	Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Port-saint-Louis- du-Rhône	Eau	DSP	SUEZ	03/09/2020 Fos: 01/01/2021	30/06/2029
CT5	Grans, Cornillon-Confoux	Eau	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
СТ6	Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Eau	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/
СТ1	Allauch, Carnoux-en- Provence, Gémenos (ZI), Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons	Assainissement	DSP	SERAMM	01/01/2014	31/12/2028

CT *	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
СП	Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les- Martigues, Ensuès-la- Redonne, Gignac-la- Nerthe, Marignane, Saint- Victoret, Sausset-les-Pins	Assainissement	DSP	SAOM	01/01/2014	31/12/2028
CT1	Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule	Assainissement	DSP	SAEM	01/01/2014	31/12/2028
СТ1	Gémenos, Plan-de Cuques	Assainissement	Régie personnalisée	reabmg	01/01/2019	/
CT2	Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne, Saint-Antonin- sur-Bayon, Saint-Estève- Janson, Saint-Marc- Jaumegarde, Saint-Paul- lez-Durance, Venelles	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019	/
CT2	Beaurecueil	Assainissement	DSP	SEM	20/07/2012	19/07/2024
CT2	Bouc-Bel-Air	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Bouc-Bel-Air	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Cabriès	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2018	31/12/2029
CT2	Coudoux (collecte)	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2023
СТ2	Coudoux, Ventabren (traitement)	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/01/2021	/
CT2	Eguilles	Assainissement	DSP	Compagnie des Eaux et de l'Ozone	01/01/2018	31/12/2033
CT2	Fuveau	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/11/2019	/
CT2	Gréasque, Mimet , Simiane-Collonges (collecte)	Assainissement	Régie personnalisée	reabmg	01/01/2018	/
CT2	Jouques	Assainissement	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
CT2	La Roque-d'Anthéron	Assainissement	DSP	SEM	01/11/2012	31/12/2022
CT2	Lambesc	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2025
CT2	Le Puy-Sainte-Réparade	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2017	31/12/2028
CT2	Le Tholonet	Assainissement	DSP	Compagnie des Eaux et de l'Ozone	01/01/2018	31/12/2027
CT2	Les Pennes-Mirabeau	Assainissement	DSP	SUEZ	01/03/2020	30/06/2029
CT2	Meyrargues	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
CT2	Meyreuil	Assainissement	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
CT2	Pertuis	Assainissement	Syndicat Intercommunal	SDL	/	/
CT2	Peynier	Assainissement	DSP	SEM	01/03/2009	31/12/2028

CT *	Communes	Compétence	Mode de gestion	Opérateur	Début contrat	Fin contrat
CT2	Peyrolles	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2013	30/06/2025
CT2	Puyloubier	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2011	31/12/2022
CT2	Rognes	Assainissement	DSP	SUEZ	15/02/2012	14/02/2027
CT2	Rousset	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2024
СТ2	Rousset STEP indus	Assainissement	DSP	OTV + SEM (Filiale Véolia)	01/03/2013	31/12/2024
CT2	Saint-Cannât	Assainissement	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2027
CT2	Simiane-Collongue	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
CT2	Trets	Assainissement	DSP	SEM	09/06/2017	08/06/2024
CT2	Vauvenargues	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2027
CT2	Ventabren (collecte)	Assainissement	DSP	SEM	28/02/2008	28/02/2023
CT2	Vitrolles	Assainissement	DSP	SAUR	01/08/2014	31/07/2022
СТЗ	Alleins, Aurons, Berre- l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon- Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint- Chamas, Salon-de- Provence, Sénas, Velaux, Vernègues	Assainissement	DSP	APA	01/01/2013	31/12/2024
CT4	Aubagne, Auriol (traitement), La Penne- sur-Huveaune, Roquevaire, Saint- Zacharie (collecte et transport) et Cuges-les- Pins (traitement)	Assainissement	SPL	Eau des Collines (EDC)	01//11/2015	31/12/2033
CT4	Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin	Assainissement	SPL	Eau des Collines (EDC)	01/01/2014	31/12/2033
СТ5	Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Port-saint-Louis- du-Rhône	Assainissement	DSP	SUEZ	03/09/2020 Fos: 01/01/2021	30/06/2029
CT5	Grans, Cornillon-Confoux	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
СТ6	Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Assainissement	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/

\*:

CT1 = Territoire Marseille Provence

CT2 = Territoire Pays d'Aix

CT3 = Territoire Pays Salonais

CT4 = Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile

CT5 = Territoire Istres-Ouest Provence

CT6 = Territoire Pays de Martigues

# ANNEXE 5: TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

		Ea	U	Assainiss	ement	Tot	al
CT*	Commune	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
		120 m3 TTC	au m3 TTC	120 m3 TTC	au m3 TTC	120 m3 TTC	au m3 TTC
CT1	Allauch	245,97 €	2,05€	213,72€	1,78€	459,70 €	3,83 €
CT1	Marseille	245,97 €	2,05€	213,72 €	1,78 €	459,70 €	3,83 €
CT1	Le Rove	245,97 €	2,05€	213,72€	1,78 €	459,70 €	3,83 €
CT1	Septèmes-les-Vallons	245,97 €	2,05€	213,72 €	1,78 €	459,70 €	3,83 €
CT1	Carnoux-en-Provence	245,97 €	2,05€	213,72 €	1,78 €	459,70 €	3,83 €
CT1	Gémenos ZI	245,97 €	2,05€	213,72€	1,78 €	459,70 €	3,83 €
CT1	Cassis	245,97 €	2,05€	206,96 €	1,72€	452,94€	3,77 €
CT1	Ceyreste	245,97 €	2,05€	206,96€	1,72€	452,94€	3,77 €
CT1	La Ciotat	245,97 €	2,05€	206,96 €	1,72€	452,94€	3,77 €
CT1	Roquefort-la-Bédoule	245,97 €	2,05€	206,96€	1,72€	452,94€	3,77€
CT1	Carry-le-Rouet	245,97 €	2,05€	189,08€	1,58 €	435,05€	3,63€
CT1	Châteauneuf-les-Martigues	245,97 €	2,05€	189,08€	1,58 €	435,05€	3,63€
CT1	Ensuès-la-Redonne	245,97 €	2,05€	189,08€	1,58 €	435,05€	3,63€
CT1	Gignac-la-Nerthe	245,97 €	2,05€	189,08€	1,58 €	435,05€	3,63€
CT1	Marignane	245,97 €	2,05€	189,08€	1,58 €	435,05€	3,63€
CT1	Saint-Victoret	245,97 €	2,05€	189,08€	1,58 €	435,05€	3,63€
CT1	Sausset-les-Pins	245,97 €	2,05€	189,08€	1,58 €	435,05€	3,63€
CT1	Gémenos Village	99,94€	0,83€	162,95€	1,36 €	262,90€	2,19€
CT1	Plan de Cuques	204,95 €	1,71€	187,21 €	1,56 €	392,16€	3,27 €
CT2	Bouc-Bel-Air	207,24 €	1,73€	216,14€	1,80€	423,38 €	3,53€
CT2	Beaurecueil	326,35€	2,72€	271,14€	2,26 €	597,49 €	4,98 €
CT2	Cabriès	355,54 €	2,96€	226,89 €	1,89 €	582,44€	4,85 €
CT2	Châteauneuf-le-Rouge	286,98 €	2,39 €	170,44 €	1,42€	457,42 €	3,81 €
CT2	Coudoux	260,85€	2,17€	160,65€	1,34 €	421,50€	3,51 €
CT2	Eguilles	329,67 €	2,75€	252,81 €	2,11€	582,48 €	4,85 €
CT2	Fuveau	271,67€	2,26€	185,82 €	1,55 €	457,49 €	3,81 €
CT2	Jouques	260,63 €	2,17€	257,98 €	2,15€	518,61€	4,32 €
CT2	La Roque d'Anthéron	275,23 €	2,29 €	186,24 €	1,55€	461,47€	3,85 €
CT2	Lambesc	253,96 €	2,12€	184,90 €	1,54 €	438,86 €	3,66 €
CT2	Le Puy-Sainte-Réparade	211,00€	1,76€	229,06 €	1,91 €	440,05€	3,67 €
CT2	Le Tholonet	235,10 €	1,96€	215,20€	1,79 €	450,29 €	3,75 €
CT2	Les Pennes-Mirabeau	234,60 €	1,96€	185,09 €	1,54 €	419,70€	3,50 €
CT2	Meyrargues	182,37 €	1,52€	213,31 €	1,78 €	395,68 €	3,30 €
CT2	Meyreuil	200,43 €	1,67 €	258,67 €	2,16€	459,10€	3,83 €
CT2	Peynier	264,17 €	2,20 €	194,82 €	1,62€	458,99 €	3,82 €
CT2	Peyrolles-en-Provence	219,68€	1,83 €	251,89 €	2,10€	471,57 €	3,93 €
CT2	Puyloubier	253,56 €	2,11€	219,12€	1,83 €	472,68 €	3,94 €
CT2	Rognes	274,25 €	2,29 €	307,56 €	2,56 €	581,81€	4,85 €
CT2	Rousset	180,97 €	1,51€	307,58 €	2,56€	488,56 €	4,07 €
CT2	Saint-Antonin-sur-Bayon	379,26 €	3,16€	185,82 €	1,55€	565,07 €	4,71 €
CT2	Saint-Cannât	299,34€	2,49 €	191,98€	1,60€	491,31€	4,09 €

TTC         TTC         TTC         TTC           CT2         Trets         227,38 €         1,89 €         201,81 €         1,68 €           CT2         Vauvenargues         375,74 €         3,13 €         218,29 €         1,82 €           CT2         Ventabren         283,91 €         2,37 €         166,25 €         1,39 €           CT2         Vitrolles         202,26 €         1,69 €         156,49 €         1,30 €           CT2         Simiane Collonges         248,80 €         2,07 €         281,16 €         2,34 €           CT2         Gréasque         249,54 €         2,08 €         215,39 €         1,79 €           CT2         Mimet         249,54 €         2,08 €         215,39 €         1,79 €           CT2         Aix-en-Provence         188,71 €         1,57 €         185,82 €         1,55 €           CT2         Saint-Marc-Jaumegarde         188,71 €         1,57 €         185,82 €         1,55 €           CT2         Gardanne         202,15 €         1,68 €         170,44 €         1,42 €           CT2         Saint-Paul-lez-Durance         188,92 €         1,57 €         184,43 €         1,54 €           CT2         Venelles         188	Tarif       Tarif         120 m3       TTC         429,19 €       3,58 €         594,03 €       4,95 €         450,16 €       3,75 €         358,76 €       2,99 €         529,96 €       4,42 €         464,92 €       3,87 €         374,52 €       3,12 €         372,60 €       3,10 €         373,35 €       3,11 €
TIC         1,88 €         1,89 €         1,89 €         1,66,25 €         1,39 €         CT2         Vitrolles         1,69 €         2015,39 €         215,39 €         215,39 €         1,79 €         2215,39 €         215,39 €         215,39	TTC TTC  429,19 € 3,58 €  594,03 € 4,95 €  450,16 € 3,75 €  358,76 € 2,99 €  529,96 € 4,42 €  464,92 € 3,87 €  464,92 € 3,87 €  374,52 € 3,12 €  372,60 € 3,10 €  373,35 € 3,11 €
CT2       Trets       227,38 €       1,89 €       201,81 €       1,68 €         CT2       Vauvenargues       375,74 €       3,13 €       218,29 €       1,82 €         CT2       Ventabren       283,91 €       2,37 €       166,25 €       1,39 €         CT2       Vitrolles       202,26 €       1,69 €       156,49 €       1,30 €         CT2       Simiane Collonges       248,80 €       2,07 €       281,16 €       2,34 €         CT2       Gréasque       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 € <td< th=""><th><math>429,19 \in</math><math>3,58 \in</math><math>594,03 \in</math><math>4,95 \in</math><math>450,16 \in</math><math>3,75 \in</math><math>358,76 \in</math><math>2,99 \in</math><math>529,96 \in</math><math>4,42 \in</math><math>464,92 \in</math><math>3,87 \in</math><math>374,52 \in</math><math>3,12 \in</math><math>374,52 \in</math><math>3,12 \in</math><math>372,60 \in</math><math>3,10 \in</math><math>373,35 \in</math><math>3,11 \in</math></th></td<>	$429,19 \in$ $3,58 \in$ $594,03 \in$ $4,95 \in$ $450,16 \in$ $3,75 \in$ $358,76 \in$ $2,99 \in$ $529,96 \in$ $4,42 \in$ $464,92 \in$ $3,87 \in$ $374,52 \in$ $3,12 \in$ $374,52 \in$ $3,12 \in$ $372,60 \in$ $3,10 \in$ $373,35 \in$ $3,11 \in$
CT2       Vauvenargues       375,74 €       3,13 €       218,29 €       1,82 €         CT2       Ventabren       283,91 €       2,37 €       166,25 €       1,39 €         CT2       Vitrolles       202,26 €       1,69 €       156,49 €       1,30 €         CT2       Simiane Collonges       248,80 €       2,07 €       281,16 €       2,34 €         CT2       Gréasque       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 € </td <td>594,03 ∈ <math>4,95 ∈</math> <math>450,16 ∈</math> <math>3,75 ∈</math> <math>358,76 ∈</math> <math>2,99 ∈</math> <math>529,96 ∈</math> <math>4,42 ∈</math> <math>464,92 ∈</math> <math>3,87 ∈</math> <math>464,92 ∈</math> <math>3,12 ∈</math> <math>374,52 ∈</math> <math>3,12 ∈</math> <math>372,60 ∈</math> <math>3,10 ∈</math> <math>373,35 ∈</math> <math>3,11 ∈</math></td>	594,03 ∈ $4,95 ∈$ $450,16 ∈$ $3,75 ∈$ $358,76 ∈$ $2,99 ∈$ $529,96 ∈$ $4,42 ∈$ $464,92 ∈$ $3,87 ∈$ $464,92 ∈$ $3,12 ∈$ $374,52 ∈$ $3,12 ∈$ $372,60 ∈$ $3,10 ∈$ $373,35 ∈$ $3,11 ∈$
CT2       Ventabren       283,91 €       2,37 €       166,25 €       1,39 €         CT2       Vitrolles       202,26 €       1,69 €       156,49 €       1,30 €         CT2       Simiane Collonges       248,80 €       2,07 €       281,16 €       2,34 €         CT2       Gréasque       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 € <td>450,16 ∈ 3,75 ∈ 358,76 ∈ 2,99 ∈ 529,96 ∈ 4,42 ∈ 464,92 ∈ 3,87 ∈ 374,52 ∈ 3,12 ∈ 372,60 ∈ 3,10 ∈ 373,35 ∈ 3,11 ∈</td>	450,16 ∈ 3,75 ∈ 358,76 ∈ 2,99 ∈ 529,96 ∈ 4,42 ∈ 464,92 ∈ 3,87 ∈ 374,52 ∈ 3,12 ∈ 372,60 ∈ 3,10 ∈ 373,35 ∈ 3,11 ∈
CT2       Vitrolles       202,26 €       1,69 €       156,49 €       1,30 €         CT2       Simiane Collonges       248,80 €       2,07 €       281,16 €       2,34 €         CT2       Gréasque       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,	358,76 ∈ 2,99 ∈ $529,96 ∈$ 4,42 ∈ $464,92 ∈$ 3,87 ∈ $464,92 ∈$ 3,12 ∈ $374,52 ∈$ 3,12 ∈ $372,60 ∈$ 3,10 ∈ $373,35 ∈$ 3,11 ∈
CT2       Simiane Collonges       248,80 €       2,07 €       281,16 €       2,34 €         CT2       Gréasque       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,3	529,96 ∈ 4,42 € 464,92 ∈ 3,87 € 464,92 ∈ 3,12 € 374,52 ∈ 3,12 € 372,60 ∈ 3,10 € 373,35 ∈ 3,11 €
CT2       Gréasque       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	464,92 €       3,87 €         464,92 €       3,87 €         374,52 €       3,12 €         372,60 €       3,10 €         373,35 €       3,11 €
CT2       Mimet       249,54 €       2,08 €       215,39 €       1,79 €         CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	464,92 €       3,87 €         374,52 €       3,12 €         374,52 €       3,12 €         372,60 €       3,10 €         373,35 €       3,11 €
CT2       Aix-en-Provence       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	374,52 €       3,12 €         374,52 €       3,12 €         372,60 €       3,10 €         373,35 €       3,11 €
CT2       Saint-Marc-Jaumegarde       188,71 €       1,57 €       185,82 €       1,55 €       1         CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €       1         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	374,52 €       3,12 €         372,60 €       3,10 €         373,35 €       3,11 €
CT2       Gardanne       202,15 €       1,68 €       170,44 €       1,42 €         CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	372,60 €       3,10 €         373,35 €       3,11 €
CT2       Saint-Estève-Janson       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Saint-Paul-lez-Durance       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €         CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	373,35 € 3,11 €
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
CT2       Venelles       188,92 €       1,57 €       184,43 €       1,54 €       1,35 € <td>070.05.6</td>	070.05.6
CT2       Pertuis       327,58 €       2,73 €       274,12 €       2,28 €         CT3       Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Aurons       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	373,35 € 3,11 €
CT3 Alleins       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3 Aurons       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3 La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3 Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	373,35 € 3,11 €
CT3       Aurons       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	601,70 € <b>5,01 €</b>
CT3       La Barben       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €         CT3       Berre-l'Etang       255,29 €       2,13 €       162,33 €       1,35 €	417,62 € 3,48 €
CT3 Berre-l'Etang 255,29 € 2,13 € 162,33 € 1,35 €	417,62 € 3,48 €
<u> </u>	417,62 € 3,48 €
CT3 Charleval 255,29 € 2,13 € 162,33 € 1,35 €	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
<del>                                     </del>	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
CT3 Lamanon 255,29 € 2,13 € 162,33 € 1,35 €	417,62 € 3,48 €
<del>                                     </del>	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
<del>                                     </del>	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
	417,62 € 3,48 €
	443,88 € 3,70 €
	381,54 € 3,18 €
	442,59 € 3,69 €
	442,59 € 3,69 €
	442,59 € 3,69 €
	442,59 € <b>3,69 €</b>
	442,59 € 3,69 €
	442,59 € <b>3,69</b> €
	405,60 € 3,38 €
	405,60 € 3,38 €
	569,17 € <b>4,74</b> €
CT4   Saint-Zacharie   211,27 €   1,76 €   235,66 €   1,96 €	

		Ea	U	Assainiss	ement	Tot	al
CT*	Commune	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC	Tarif 120 m3 TTC	Tarif au m3 TTC
CT5	Cornillon	204,21 €	1,70€	264,99 €	2,21 €	469,20€	3,91 €
CT5	Grans	204,21 €	1,70€	264,99 €	2,21 €	469,20€	3,91 €
CT5	Fos-sur-Mer	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70€	4,06 €
CT5	Istres	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70€	4,06 €
CT5	Miramas	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70€	4,06 €
CT5	Port-Saint-Louis-du-Rhône	167,61 €	1,40 €	320,09 €	2,67 €	487,70€	4,06 €
CT6	Martigues	171,60€	1,43 €	148,32€	1,24 €	319,92€	2,67€
CT6	Port-de-Bouc	171,60 €	1,43 €	148,32€	1,24 €	319,92€	2,67€
CT6	Saint-Mitre-les-Remparts	171,60€	1,43€	148,32 €	1,24€	319,92€	2,67€

\*:

CT1 = Territoire Marseille Provence

CT2 = Territoire Pays d'Aix

CT3 = Territoire Pays Salonais

CT4 = Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile

CT5 = Territoire Istres-Ouest Provence

CT6 = Territoire Pays de Martigues





